L'INSTITUT
NATIONAL
DEMOCATIQUE
POUR LES AFFAIRES INTERNATIONALES

EVALUATION DU CADRE JURIDIQUE

ET POLITIQUE DES ELECTIONS EN CÔTE D'IVOIRE

INSTITUT NATIONAL DÉMOCRATIQUE
POUR LES AFFAIRES
INTERNATIONALES (NDI)

EVALUATION DU CADRE JURIDIQUE ET POLITIQUE DES ELECTIONS EN CÔTE D'IVOIRE

INSTITUT NATIONAL DEMOCRATIQUE POUR LES AFFAIRES INTERNATIONALES (NDI)

A PROPOS DU NDI

L'Institut National pour la Démocratie (NDI) est une organisation non-partisane, à but non lucratif, non gouvernementale qui répond aux aspirations des personnes dans le monde à vivre dans des sociétés démocratiques, qui reconnaissent et promeuvent les droits humains fondamentaux.

Depuis sa fondation en 1983, le NDI et ses partenaires locaux ont travaillé à soutenir et à renforcer les institutions et les pratiques démocratiques en renforçant les partis politiques, les organisations civiques et les parlements, la sauvegarde des élections, et la promotion de la participation des citoyens, la transparence et la responsabilisation au sein du gouvernement.

Avec les membres du personnel et praticiens politiques bénévoles de plus de 100 pays, le NDI rassemble des personnes et des groupes qui pratiquent le partage des idées, des connaissances, des expériences et de l'expertise. Les partenaires reçoivent un aperçu général des meilleures pratiques en matière de développement démocratique international qui peuvent être adaptées aux besoins de leurs propres pays. L'approche multinationale de NDI renforce le message que s'il n'y a pas un modèle de démocratie unique, certains principes fondamentaux sont partagés par toutes les démocraties.

Le travail de l'Institut respecte les principes énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. Il favorise également le développement de canaux institutionnalisés de communication entre les citoyens, les institutions politiques et les élus, et renforce leur capacité à améliorer la qualité de vie pour tous les citoyens. Pour plus d'informations sur le NDI, veuillez-vous rendre sur notre page web, www.ndi.org.

Ce rapport de L'Institut National pour la Démocratie (NDI) est rendu possible grâce au support généreux de la Fondation Nationale pour la Démocratie (NED). Les opinons exprimées dans ce rapport sont ceux de la délégation ayant participé à la mission du NDI sur la réforme électorale en Côte d'Ivoire, et ne reflètent pas nécessairement les opinions de la Fondation Nationale pour la Démocratie, ou celles du gouvernement américain.

NDI
L'INSTITUT NATIONAL DEMOCRATIQUE
POUR LES AFFAIRES INTERNATIONALES

NED National Endowment for Democracy
Supporting freedom around the world

RAPPORT DE LA MISSION SUR LA REFORME ELECTORALE EN CÔTE D'IVOIRE

Mars 2014

TABLE DES MATIERES

PREFACE……5

I. **RÉSUMÉ ANALYTIQUE.....6**

II. **INTRODUCTION.....8**

III. **CONTEXTE ELECTORAL.....10**

A. VERS L'ECHEANCE DE 2015 10

B. CADRE JURIDIQUE POUR LA TENUE DES ELECTIONS 11

Accords de paix et chevauchement d'instruments juridiques

La Commission Electorale Indépendante de la Côte d'Ivoire

Les inscriptions sur les listes électorales en Côte d'Ivoire

IV. **ANALYSE DES QUESTIONS SOULEVEES 16**

A. POINTS DE CONVERGENCE 16

B. PREOCCUPATIONS ET POINTS DE DIVERGENCE 17

V. **RECOMMANDATIONS.....20**

VI. **ANNEXES: 26**

A. LETTRE D'INVITATION

B. BIOGRAPHIES DES DELEGUES

C. LISTE DES RENCONTRES

D. HISTORIQUE DES ELECTIONS PRESIDENTIELLES DEPUIS L'AVENEMENT DU MULTI PARTISME

E. REPONSE DU GOUVERNEMENT IVOIRIEN

F. TABLEAU COMPARATIF D'ORGANES DE GESTION DES ELECTIONS EN AFRIQUE

PREFACE

Pour éviter une répétition des évènements controversés qui ont plongé le pays dans la violence et une grave crise politique après les élections de 2010, des efforts sont en cours en Côte d'Ivoire pour restaurer la confiance dans les processus électoraux et assurer ainsi un scrutin présidentiel paisible et crédible en 2015. Dans ce cadre, le Président Ivoirien Alassane Ouattara a sollicité l'assistance technique du *National Democratic Institute* (NDI) afin d'obtenir des recommandations sur la réforme du système électoral du pays.

Le NDI a déployé une délégation de haut niveau à Abidjan en décembre 2013, avec pour mission d'évaluer l'environnement politique et le cadre juridique électoral. Co-dirigée par l'ancien Premier Ministre Canadien, SEM Joe Clark et M. Brian Atwood, ancien administrateur de l'Agence Américaine pour le Développement International (*USAID*) et membre actuel du conseil d'administration de NDI, cette mission comprenait des membres venant de l'Afrique, de l'Europe et de l'Amérique du Nord. La mission était appuyée par une subvention de la Fondation Nationale pour la Démocratie (NED). La délégation a été très bien accueillie par l'ensemble des personnes et des partis rencontrés.

En effet, la mission a rencontré les leaders de partis politiques de la coalition au pouvoir et de l'opposition, la Commission Electorale Indépendante, les responsables des confessions religieuses et leaders de la société civile, l'Assemblée Nationale ainsi que d'autres acteurs nationaux et internationaux impliqués dans le processus électoral ivoirien. Dans l'ensemble, la délégation a pu constater que, malgré des points de vue différents sur certains détails concernant les reformes anticipées, les leaders des partis politiques ivoiriens sont disposés à s'engager dans une discussion sereine sur les problèmes de fond, se montrant ainsi favorables à un consensus sur les règles fondamentales à instaurer pour les élections futures.

Tout processus électoral nécessite une évaluation régulière afin de s'assurer que les citoyens ont la possibilité de participer de manière inclusive aux élections et que la responsabilité des élus et la transparence sont instaurées. Les discussions que la délégation a entretenues avec les Ivoiriens envisageaient de stimuler l'échange de points de vue et d'idées sur comment ces principes universels pourraient être le mieux adaptés au contexte politique de leur pays. Ce rapport contient des recommandations fondées sur la forte expérience et la connaissance des politiques électorales en Afrique et dans le monde de la délégation. L'Institut espère que ce rapport servira de référence commune et sera une source d'assistance pour les leaders politiques et civils ivoiriens dans les efforts qu'ils déploient pour doter le pays d'un cadre électoral accepté par le plus grand nombre d'ivoiriens.

Le NDI remercie la République de Côte d'Ivoire pour son invitation, et également les nombreux acteurs civils et politiques qui ont partagé avec la délégation leur expertise et leurs points de vue.

Kenneth Wollack
Président, NDI

RAPPORT DE LA MISSION SUR LA REFORME ELECTORALE EN CÔTE D'IVOIRE

Mars 2014

I. RÉSUMÉ ANALYTIQUE

En décembre 2013, l'Institut National Démocratique pour les Affaires Internationales (NDI) a effectué une mission en Côte d'Ivoire, en vue d'évaluer les préparatifs de l'élection présidentielle de 2015. Invitée par le Gouvernement ivoirien, la délégation du NDI a été favorablement accueillie par les principaux partis politiques du pays; elle a rencontré des dirigeants politiques, religieux et de la société civile représentant une large frange de la société, la Commission électorale indépendante, ainsi que des représentants du Gouvernement et de la Communauté internationale.

Conduite conjointement par Messieurs Joe Clark, ancien Premier Ministre canadien et Brian Atwood, ancien Administrateur de l'Agence des États Unis pour le développement international (USAID) et Professeur au Humphrey School de l'Université du Minnesota, la mission comprenait également des membres venus d'Afrique, d'Europe et d'Amérique du Nord : Anne Deysine de l'Université de Paris-X (Nanterre), Charles Djrekpo, ancien député du Bénin et ancien Président de la Commission électorale du même pays, Fernando Marques da Costa, ancien député et ancien conseiller politique du Président du Portugal, Christopher Fomunyoh, associé principal et Directeur régional du NDI pour l'Afrique centrale et de l'ouest, Patrick Merloe, associé principal du NDI et Directeur des programmes électoraux, et Sophia Moestrup, Directrice adjointe du NDI pour l'Afrique centrale et de l'ouest.

De 1990, année du début du multipartisme à 2010, la Côte d'Ivoire n'a pas connu d'élection présidentielle qui soit en même temps concurrentielle et apaisée. Au contraire, deux décennies de crises et de conflits ont déstabilisé le pays qui était à l'époque le principal pôle économique de l'Afrique francophone. L'ancien Président Laurent Gbagbo est actuellement en attente de jugement à la Cour pénale internationale (CPI) pour crimes contre l'humanité, suite aux violences déclenchées consécutivement à l'élection de 2010, et qui ont entraîné la mort de 3000 personnes et le déplacement d'un million d'autres.

Aujourd'hui encore, la Côte d'Ivoire peine à faire de la réconciliation une réalité, et à mettre en place des institutions démocratiques viables. Beaucoup d'ivoiriens reconnaissent que des élections crédibles et des institutions représentatives sont essentielles pour la relance du développement démocratique et économique, et que le pays doit se départir de son passé d'élections présidentielles controversées qui ont sapé la confiance des citoyens dans le système électoral et exacerbé les tensions régionales et ethniques.

La délégation a constaté chez les Ivoiriens un désir ardent de mise en œuvre de mesures concrètes garantissant une élection présidentielle apaisée et crédible en 2015. Ils ont exprimé leur volonté de faire avancer le processus de réforme électorale, à travers un dialogue plus constructif et le démarrage au plus tôt des préparatifs de l'élection. Les principales parties prenantes reconnaissent que celle-ci, qui n'est plus qu'à vingt mois, approche à grands pas. Comme disait un Ivoirien, «2015 c'est demain». La mission s'est réjouie de la manière ouverte dont les Ivoiriens ont exprimé leurs espoirs, mais aussi leurs préoccupations par rapport au prochain scrutin.

Les délégués ont noté que les Ivoiriens craignent que les crises qui ont jusqu'ici marqué les courses à la présidence ne resurgissent en 2015. En effet, les violences postélectorales de 2011 ont laissé des plaies encore béantes. La délégation a également noté des plaintes quant à l'environnement sécuritaire, au dialogue politique stérile et à ce que certains considèrent comme une application sélective de la justice ; d'autre part, certains estiment que le concept nationaliste encore vivace de l*'ivoirité* bloque le débat politique constructif, et que des leaders de l'opposition pourraient ne pas renoncer au recours à la violence pour accéder au pouvoir politique. Beaucoup d'ivoiriens craignent que sans la prise de mesures tendant à rétablir la confiance et le consensus autour d'un cadre électoral, même une élection techniquement bien menée pourrait toujours conduire à la violence.

Malgré les tensions persistantes résultant des violences électorales de 2011, la délégation a constaté que les Ivoiriens tiennent à reconstruire leur système électoral et partagent le désir d'engager un processus électoral consensuel. La mission recommande un règlement rapide des questions en suspens de nature à influer négativement sur le processus électoral, afin d'éviter les erreurs du passé. D'autres recommandations sont formulées à la fin du présent rapport, et portent sur le dialogue et la réconciliation, la composition d'une Commission électorale indépendante (CEI) reconstituée, les inscriptions sur les listes électorales, la sécurité des élections et d'autres questions.

II. INTRODUCTION

Les démocraties naissantes ayant reconnu que pour avoir la légitimité politique il faut impérativement passer par des élections crédibles, un consensus s'est dégagé au cours de la dernière décennie, sur **les normes internationales et les meilleures pratiques dans l'organisation d'élections démocratiques.** Pour traduire dans les faits cet argument mondialement accepté, les pays membres de l'Union africaine (UA) ont adopté en 2007, la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance (La Charte), afin de renforcer les normes de gouvernance démocratique à travers le continent. Entrée en vigueur en 2012 après sa ratification par 15 pays, la Charte exhorte les Etats membres au respect des normes communes de gouvernance garantissant le suffrage universel et les libertés fondamentales, la primauté de la Constitution, l'espace pour la participation citoyenne, et des élections crédibles, transparentes et régulières. En 2001 déjà, la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) avait adopté le Protocole additionnel sur la démocratie et la bonne gouvernance, qui sert à mesurer la performance des Gouvernements dans la tenue des élections.

Tout en s'évertuant à respecter les normes internationales et les meilleures pratiques, le Gouvernement ivoirien a aussi fait savoir à la délégation qu'il reconnaît **la nécessité d'harmoniser le cadre juridique pour les élections durant la période post-crise.** Au cours des dix dernières années, ce cadre s'est appuyé sur la législation nationale et les accords de paix négociés au niveau international, suite à la rébellion armée de 2002. Cette dualité de cadre normatif s'est reflétée dans toute la législation, de sorte que la Constitution de 2000 et le Code Electoral de la même année ont souvent été complétés, voire modifiés par une législation subséquente, des décrets présidentiels et décrets-lois, qui ont donné lieu à un chevauchement d'instruments juridiques. La plupart de ces instruments n'ont pas été bien expliqués ou compris par la société ivoirienne dans son ensemble, avant la crise de 2010/2011. A titre d'exemple, l'actuelle Commission Electorale Indépendante (CEI) comprend six représentants de la rébellion armée, conformément aux accords de paix de Linas-Marcoussis (2003) et Pretoria (2005), tandis que la mise à jour des listes électorales a été fortement influencée par l'Accord de Ouagadougou (2007).

Les élections offrent une opportunité unique pour la **participation des citoyens** au choix de leurs dirigeants et, réciproquement, établissent l'obligation des représentants élus par rapport aux populations. Elles investissent le Gouvernement de la légitimité dont il a besoin pour assumer ses responsabilités. L'éducation efficace des citoyens et des électeurs facilite la tenue d'élections crédibles et apaisées, à la mesure des aspirations des populations. La participation des citoyens dès maintenant à des discussions sur les réformes envisagées, permettrait d'améliorer les perspectives pour un électorat avisé et à même de prendre des décisions sur la base des questions de l'heure et non de la personnalité, tout en réduisant les possibilités de confusion, de conflit ou de violence.

La **délégation internationale** du NDI composée de huit membres, a visité Abidjan et Yamoussoukro du 8 au 13 décembre 2013. La mission avait pour objectif d'obtenir des contributions et susciter des discussions sur l'application des meilleures pratiques et normes internationales, en appui aux actions de réforme électorale en Côte d'Ivoire, de façon à éviter la répétition de la violence qui a émaillé l'élection de 2010/2011, et à assurer un scrutin présidentiel crédible et apaisé en 2015. Le NDI reconnaît que la promulgation et l'application des lois relèvent de la souveraineté nationale. A travers ce rapport, il entend appuyer les efforts déployés par le Gouvernement et le Parlement ivoiriens, la coalition au pouvoir et les partis d'opposition, les organisations de la société civile et les chefs religieux pour lancer des réformes et arriver à un consensus sur les règles

régissant toute compétition électorale. Cette délégation comprenait des leaders politiques et de la société civile, des spécialistes des élections en provenance de la région d'Amérique du Nord, d'Europe et d'Afrique (voir l'Annexe B). Le rapport s'appuie sur l'expertise et la vaste expérience des membres de la délégation, ainsi que sur les études comparatives effectuées par le personnel de l'Institut.

Le séjour de la délégation en Côte d'Ivoire a coïncidé avec le décès de Son Excellence M. **Nelson Mandela** et la célébration de son héritage qui a retenu l'attention du monde entier, ainsi que la commémoration du vingtième anniversaire de la mort du **Président fondateur Son Excellence M. Félix Houphouët-Boigny.** Il se trouve donc que la vie et les réalisations de ces deux dirigeants africains, ainsi que leur contribution à la cohésion nationale, se soient invitées dans la plupart des discussions tenues avec les Ivoiriens. Il a été unanimement convenu que si elle se déroule avec succès, l'élection présidentielle de 2015 marquera un acquis significatif du multipartisme en Côte d'Ivoire, car pour la première fois un Président démocratiquement élu aura accompli un mandat de cinq ans d'affilée, sans la survenance d'une crise sous forme de coup d'Etat ou de conflit armé.

III. CONTEXTE ELECTORAL[1]

A sa prise de fonctions en 2011, le Président Alassane Ouattara a déclaré qu'il ferait de la réconciliation nationale sa plus grande priorité. C'est ainsi qu'il a créé la Commission Dialogue, Vérité et Réconciliation (CDVR) et ordonné une enquête sur les violences postélectorales, afin de faire la lumière sur les crimes commis par chacune des parties au conflit. Outre le transfèrement de l'ancien Président Gbagbo à la CPI de La Haye, d'autres membres de son parti, le Front populaire ivoirien (FPI), dont Mme Simone Gbagbo, sont toujours en détention ou en résidence surveillée en Côte d'Ivoire. Les organisations de défense des droits de l'homme ont critiqué le Gouvernement pour la détention et l'engagement de poursuites judiciaires contre des partisans de Gbagbo, alors que ceux de Ouattara sont libres et ne sont présumés coupables d'aucun abus. De même, les biens et comptes de plusieurs partis d'opposition et de leurs dirigeants ont été gelés sur la base d'allégations d'illégalité. Ces mesures ont soulevé la colère de l'opposition qui considère que ces enquêtes sont menées pour des motifs politiques.

Le Gouvernement du Président Ouattara a organisé des élections législatives, municipales et régionales respectivement en 2011 et 2013. Toutefois, celles-ci ont été boycottées par le FPI et les partis qui s'en sont séparés après la chute de Gbagbo. Quelques pro-Gbagbo se sont présentés aux législatives, mais ont peu d'influence au niveau du Parlement. Beaucoup de responsables du parti au pouvoir estiment que le boycott obéit à une volonté de saper la légitimité du Gouvernement actuel. Pour leur part, les leaders de l'opposition et leurs militants dénoncent le processus électoral et se disent déterminés à ne pas participer à des élections organisées par la CEI dans sa composition actuelle.

A.VERS L'ECHEANCE DE 2015

Moins de deux ans avant le prochain scrutin présidentiel prévu en 2015, beaucoup d'Ivoiriens craignent qu'à défaut de consensus sur le cadre électoral, de confiance dans une administration électorale impartiale et efficace, et en l'absence d'équité, le processus électoral du pays pourrait perdre de sa légitimité aux yeux de près de la moitié des électeurs qui avaient soutenu Gbagbo en 2010. Ces derniers soutiennent en effet que sans la confiance des partis et de la population, même une élection techniquement bien menée risque de faire renaître la violence et les conflits. Face à la délégation, le Président Ouattara a également reconnu la nécessité d'introduire des réformes et a déclaré publiquement en 2013 que la réforme électorale sera lancée avant l'élection de 2015.

Bien que le principal parti d'opposition ait recueilli près de 45 pourcent des voix à l'élection présidentielle de 2010, sa non représentation à l'Assemblée Nationale affecte sa capacité d'influencer toute législation sur les réformes. En outre, l'opposition est aujourd'hui divisée, et plusieurs partis et individus tentent de se positionner comme principaux porte-paroles de leur électorat. Les initiatives de réforme pourraient être perçues comme partiales si elles n'emportent pas l'adhésion de l'opposition. A l'heure actuelle, les dirigeants ivoiriens de tous bords sont enclins à répondre favorablement à des changements consensuels dans la composition de l'organe de gestion de l'élection. Les prochains mois offriront aux Ivoiriens l'occasion de parvenir à un consensus, de préparer et de mettre en œuvre des réformes électorales à même de promouvoir l'unité et la réconciliation nationales, avant le démarrage de la course à l'élection présidentielle de 2015.

1 Voir l'Annexe D pour d'autres informations générales sur les élections présidentielles antérieures.

Parallèlement à la CDVR, d'autres initiatives ont été déployées en vue de la réconciliation. Après plusieurs réunions avec les partis d'opposition, le Gouvernement a convenu de promulguer une loi portant statut spécial de l'opposition et de son leader. Un groupe consultatif multipartite baptisé Cadre Permanent de Dialogue (CPD), permet au Gouvernement de discuter régulièrement de questions de fond avec l'opposition. Pourtant, sauf à de rares exceptions près, le FPI a boycotté ces discussions, demandant des négociations bilatérales parce qu'il estime que les questions qui lui tiennent à cœur «sont plus spécifiques que celles qui intéressent les autres partis d'opposition».

En réponse à cette demande de discussions directes, les dirigeants des deux partis politiques – le FPI et le RDR – se sont rencontrés deux fois en 2013, sans qu'il y ait des avancées significatives sur les questions en suspens. Le FPI a exigé l'abandon des charges contre Gbagbo à la CPI, la libération des prisonniers pro-Gbagbo et la restitution de leurs biens gelés comme préalable à toute négociation sur les questions de fond. Des détenus dont Affi Nguessan, Président du FPI, ont été libérés en 2013 en attendant d'être jugés, tandis que d'autres, comme Simone Gbagbo et Charles Blé Goudé, sont toujours en détention. Le FPI a également insisté sur une visite de Ouattara à Gbagbo à La Haye, et la tenue des États généraux (Conférence nationale) avant toute discussion des questions de fond. Certains dirigeants du parti au pouvoir estiment que ces exigences sont excessives et traduisent une insensibilité au sort des membres des familles des victimes de la crise.

La situation sécuritaire reste précaire en Côte d'Ivoire. En 2012, les services de sécurité (Forces Républicaines de Côte d'Ivoire - FRCI) ont essuyé de violentes attaques de groupes armés opérant le long des frontières ghanéenne et libérienne, ainsi que des raids sur des dépôts d'armes et de postes de police à Abidjan et dans d'autres localités. Il est également fait état de la découverte d'un complot ourdi par d'anciens loyalistes de Gbagbo, et visant à renverser le Gouvernement. Les attaques transfrontalières ont été imputées à des anciennes forces pro-Gbagbo. D'autres attaques ayant eu dans la ville d'Abidjan, ont été attribuées à d'anciens rebelles ou des chasseurs traditionnels (Dozos) qui se sont battus aux côtés des forces pro-Ouattara en 2010, mécontents de la réforme du secteur de sécurité en cours. Le banditisme demeure une préoccupation majeure, surtout sur les routes desservant les grandes villes comme Bouaké.

B.CADRE JURIDIQUE POUR LA TENUE DES ELECTIONS

Le cadre juridique de l'élection présidentielle de 2010 était formé de la Constitution ivoirienne de 2000, du Code Electoral de 2000, et des Accords de paix négociés au niveau international. Les changements apportés au cadre électoral suite aux divers accords de paix, ont rarement été largement portés à la connaissance des Ivoiriens ou bien compris par ces derniers. Ils ont surtout porté sur l'éligibilité présidentielle, la composition de la commission électorale et l'inscription sur les listes électorales.

Accords de paix et chevauchement d'instruments juridiques

Linas-Marcoussis (2003) et participation des candidats. Les Accords de Linas-Marcoussis ont permis de dresser à l'intention du «Gouvernement de réconciliation", un programme en huit points. Ils engageaient notamment le Gouvernement à introduire une législation sur les questions de nationalité, de régime foncier, de loi électorale, et à proposer de nouvelles dispositions par rapport à l'éligibilité présidentielle. A l'époque, le Gouvernement n'a pas réussi à légiférer sur ces questions bien que l'Assemblée Nationale soit dominée par le FPI.

/8Pretoria (2005) – gestion des élections et validation par l'ONU. L'Accord de Pretoria intervenu sous la médiation de Thabo Mbeki, établissait d'importants principes par rapport à la prochaine élection, dont l'implication de l'ONU, la révision des conditions d'éligibilité, l'octroi de six sièges aux Forces Nouvelles au sein de la CEI, et le financement public des partis politiques. Cet Accord a également été à l'origine du mandat donné au Représentant spécial du Secrétaire Général de l'ONU, de valider les élections présidentielle et législative de la Côte d'Ivoire (Résolution 1765-2007 du Conseil de sécurité), et de la décision selon laquelle tout candidat à ces élections proposé par un parti signataire de l'Accord de Linas-Marcoussis, était en droit de se présenter. De ce fait, le débat sur l'éligibilité de Ouattara était devenu sans objet. Aussi, Bédié qui, le cas échéant aurait dépassé la limite d'âge de 75 ans pour les candidats à la présidentielle, pouvait se présenter en 2010.

Ouagadougou (2007) et participation des citoyens aux élections. L'Accord de Ouagadougou résultant de négociations directes entre Gbagbo et Soro, leader des FN, sous la médiation du Président Compaoré, porte spécifiquement sur la question des inscriptions sur les listes électorales. Cet accord a permis de mettre en place un cadre pour les audiences foraines permettant aux citoyens de prouver leur identité et d'avoir les documents appropriés avant de participer au processus d'inscription.

La Commission Electorale Indépendante de la Côte d'Ivoire

Aux termes de la Constitution du 1er août 2000, de la Loi N°2001-634 du 9 octobre 2001 telle qu'amendée par la Loi N°2004-642 du 14 décembre 2004, et du Décret présidentiel N°2005-06/PR du 15 juillet 2005, la Commission Electorale Indépendante (CEI) est chargée de l'organisation, de la gestion, de la supervision et du contrôle des élections en Côte d'Ivoire. Outre ladite Commission, l'Office National de l'Identification (ONI) et l'Institut National des Statistiques (INS) participent également à l'identification des personnes éligibles et de l'inscription sur les listes électorales respectivement.[2]

La CEI dispose d'un Comité central (à Abidjan), de 435 représentations dans les régions, districts, sous-préfectures et municipalités, et de 20 commissions dans les Ambassades de Côte d'Ivoire à l'Etranger.

Le Comité central est constitué par :

- un représentant du Président de la République ;
- un représentant du Président de l'Assemblée nationale ;
- un représentant du Président du Conseil économique et social ;
- deux juges nommés par le Haut conseil de la magistrature ;
- deux avocats nommés par le Barreau ;
- un représentant du Ministre de l'administration territoriale (Intérieur) ;

2 Suite aux Accords de Linas-Marcoussis, une Commission nationale de supervision de l'identification (CNSI) fut créée en 2004 et investie du pouvoir de superviser et de contrôler les activités de l'ONI, étant donné le caractère hautement politique de l'identification des ivoiriens jouissant du droit de vote. La CNSI a été dissoute par Décret présidentiel en octobre 2012.

- un représentant du Ministre de la sécurité ;
- un représentant du Ministre de l'économie et des finances ;
- un représentant du Ministre de la défense ;
- deux représentants de chaque parti politique ou groupe ayant au moins un membre à l'Assemblée nationale, ou contrôlant au moins un conseil municipal, régional, général ou de district.

Suite aux Accords de Pretoria, deux représentants de chacun des trois mouvements rebelles de septembre 2002 furent ajoutés au Comité.

En conséquence, la CEI compte actuellement 31 membres, à savoir :

- quatorze représentants du Gouvernement ;
- quatorze représentants des partis politiques suivants (2 pour chaque parti) :
  - le Rassemblement Des Républicains (RDR) – parti au pouvoir ;
  - le Parti Démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI) ;
  - le Front Populaire Ivoirien (FPI) - opposition ;
  - le Parti Ivoirien du Travail (PIT) – tendance opposition ;
  - le Mouvement des Forces de l'Avenir (MFA) ;
  - l'Union pour la Démocratie et la Citoyenneté (UDCY) ;
  - l'Union pour la Démocratie et la Paix en Côte d'Ivoire (UDPCI)
- deux représentants de la société civile (avocats nommés par le Barreau) ;
- deux juges nommés par le Haut Conseil de la Magistrature ;
- six représentants de mouvements rebelles (MPCI, MPIGO[3] et MJP)[4].

La CEI a 12 membres dans le Bureau exécutif :

- le représentant du Président de la République ;
- le représentant du Président de l'Assemblée nationale ; et
- un représentant pour chaque partie signataire des Accords de Linas-Marcoussis – dix

3 Mouvement populaire ivoirien du grand ouest
4 Mouvement pour la justice et la paix

au total (un représentant de chacun des sept partis politiques susvisés et de chacun des trois mouvements armés).

Aux termes de l'Article 24 du règlement intérieur de la CEI, le bureau exécutif comprend :

- un Président :
- quatre Vice-Présidents ;
- un Secrétaire permanent ;
- deux Secrétaires permanents adjoints ;
- un Trésorier ;
- un Trésorier adjoint ;
- deux Conseillers.

Tous les membres du Bureau exécutif sont élus par le Comité central parmi ses membres, pour un mandat de six ans renouvelable, à l'exception du Président de la CEI dont le mandat de six ans n'est pas renouvelable. Seuls les membres du Bureau sont permanents, les autres pouvant être remplacés à volonté. Les Comités décentralisés sont exclusivement composés de membres non permanents.

Seuls les 22 membres suivants du Comité central de la CEI disposent d'un droit de vote lors des délibérations de la CEI :

- le représentant du Président de la République ;
- le représentant du Président de l'Assemblée nationale ;
- les 20 représentants des signataires des Accords de Linas-Marcoussis (les sept partis politiques et trois mouvements rebelles).

Les neuf membres restants ont voix consultative. Les décisions du Comité central de la CEI sont prises à la majorité des membres votants présents. En cas d'égalité, le Président a une voix prépondérante.

La composition des Comités locaux de la CEI est identique à celle du Comité central, et les mêmes règles et règlements s'appliquent aux Commissions électorales locales.

Les inscriptions sur les listes électorales en Côte d'Ivoire

Les inscriptions sur les listes électorales pour le scrutin présidentiel de 2010 étaient intimement liées au processus d'identification des citoyens lancé en 2007 conformément à l'Accord de Ouagadougou, afin d'identifier les Ivoiriens et les étrangers vivant en Côte d'Ivoire. Pour être inscrit, il fallait être ivoirien de naissance (l'un des deux parents étant citoyen ivoirien) ou par naturalisation.

Selon certains Ivoiriens, l'Accord de Ouagadougou a rajouté à la confusion dans le processus d'inscription sur les listes électorales. Il prévoyait un processus d'identification des citoyens, mais les actes de naissances délivrés à l'occasion des audiences foraines ne comportaient pas de référence à la nationalité. Par conséquent, la liste des électeurs a nécessité des vérifications supplémentaires, en croisement avec 17 fichiers historiques pour confirmer la nationalité ivoirienne des intéressés. C'est ainsi que trois listes séparées furent dressées en fin de compte : «une liste blanche» avec des électeurs ivoiriens confirmés, «une liste grise» avec des personnes à la nationalité incertaine, et «une liste noire» avec des personnes à la nationalité étrangère confirmée.

La liste finale des électeurs fut le résultat d'un accord politique entre les membres du Cadre Permanent de Concertation (CPC) de l'Accord de Ouagadougou[5] et l'aboutissement d'un processus technique long et complexe. A l'issue de cette procédure, une réunion du CPC tenue en septembre 2010 a permis aux principaux acteurs politiques ivoiriens de s'entendre sur le fichier électoral définitif, qui selon la CEI comptaient 5.725.721 électeurs pour le 2ème tour du scrutin présidentiel. Le fichier fut ensuite validé par le Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies (RSSG) pour les opérations en Côte d'Ivoire, qui l'a qualifié de «solide, équilibré et crédible»[6].

Bien que publié à l'époque par la CEI sur son site (qui n'est plus accessible), le fichier électoral définitif n'a été affiché ni dans les lieux de scrutin, ni dans les locaux des Commissions électorales locales. Il n'y avait dans les bureaux de vote qu'une fiche des électeurs inscrits dans ce bureau et lieux de vote le jour de l'élection.[7]

La liste de 2008 utilisée pour le scrutin présidentiel de 2010 ne comportait que 5,7 millions d'électeurs sur une population de 22 millions d'habitants. A titre comparatif, le Ghana avec une population similaire de 25 millions d'habitants avait 14,2 millions d'électeurs inscrits en 2012, contre un peu moins de 10 millions d'habitants et 4 millions d'électeurs inscrits pour le Bénin en 2007. Ceci a amené des représentants du Gouvernement, de la société civile et de partis politiques, à indiquer à la délégation du NDI que le nombre d'électeurs inscrits n'était pas en rapport avec les chiffres de la population.

Il n'existe pas de procédure légale d'inscription de nouveaux électeurs ou de processus de révision automatique du fichier électoral ; par conséquent, au début de chaque cycle électoral, le Gouvernement effectue un recensement de la population avant de préparer un fichier. Il compte procéder à un nouveau recensement avant le 15 avril 2014, avec la collecte de données déclarées sur la nationalité, l'âge et le sexe. Ce recensement servira de base à l'organisation de l'inscription de nouveaux électeurs par la CEI. Le dernier recensement national remonte à 1998.

5 Les quatre membres du CPC étaient : le Président Laurent Gbagbo, le Premier Ministre Guillaume Soro, Henri Konan Bédié, Président du PDCI, et Alassane Ouattara, Président du RDR.

6 Conseil de Sécurité CS/10045, http://www.un.org/News/fr-press/docs/2010/CS10045.doc.htm.

7 Mission de l'Union européenne pour l'observation de l'élection en Côte d'Ivoire. Rapport final – Élection présidentielle 2010. Page 15. Page 15.

IV. ANALYSE DES QUESTIONS SOULEVEES

A.POINTS DE CONVERGENCE

Les Ivoiriens reconnaissent qu'en dépit d'autres questions d'importance telles que la politique identitaire et le régime foncier, la création d'un environnement propice à des élections crédibles et apaisées améliorerait les perspectives de représentation politique efficace, et encouragerait la promotion des valeurs démocratiques de tolérance et de réconciliation. Les interlocuteurs de la délégation ont évoqué des expériences similaires dans d'autres contextes post-crise comme au Kenya, où les réformes électorales ont contribué à la tenue d'élections plus crédibles en 2013 qu'elles ne l'étaient cinq ans auparavant.

La délégation a constaté une large convergence de vues sur les questions suivantes, à même d'influer sur les scrutins de 2015 :

i. *Nécessité d'un dialogue fructueux débouchant sur des résultats tangibles* : Les interlocuteurs membres de tous les partis politiques, de la société civile et du Gouvernement, ont tous convenu de la nécessité urgente d'entreprendre un dialogue plus approfondi et des négociations entre toutes les parties. Selon l'un d'eux, les conditions de dialogue sont meilleures aujourd'hui que par le passé. La réunion directe entre le RDR et le FPI lors du séjour de la délégation à Abidjan, a été saluée par beaucoup d'Ivoiriens comme un geste positif, à même d›alléger davantage les tensions. Bien qu'il fut constaté des mouvements vers la paix et la réconciliation nationale, les dirigeants politiques et de la société civile estiment que «beaucoup de cœurs sont encore meurtris.»

ii. *Réforme de la Commission Electorale Indépendante* : Tous les Ivoiriens rencontrés par la délégation sont convenus sur la nécessité de restructurer la CEI, afin d'assurer une gestion impartiale et efficace des élections. Ils estiment également que la composition de la Commission ne doit pas être trop large, pour éviter de la rendre inefficace ou ingérable. Les représentants du Gouvernement ainsi que des dirigeants des partis politiques et de la société civile ont tous déclaré que la présence de représentants de l'ancienne rébellion armée ne se justifiait plus, et que la normalisation des institutions étatiques durant la période post-crise devait être reflétée dans la CEI restructurée. Le FPI estime que la CEI n'est plus légitime. En effet, depuis le changement de pouvoir en 2010, son Président et ses quatre Vice-Présidents appartiennent à la coalition au pouvoir – le Rassemblement des Houphouëtistes pour la Démocratie et la Paix (RHDP) – ou à l'un des mouvements qui ont lancé la rébellion armée en 2002 et qui sont des alliés du RHDP.

iii. *Révision du fichier électoral* : En l'absence de procédure d'inscription de nouveaux électeurs ou de processus de révision automatique du fichier, le Gouvernement procède à un recensement au début de chaque cycle électoral, avant de dresser les listes électorales. Les Ivoiriens que la délégation a rencontrés ont tous exprimé le désir de voir figurer dans le code électoral, un processus régulier d'inscription des nouveaux électeurs et de mise à jour annuelle des listes électorales, pour prendre en considération ceux qui viennent d'atteindre l'âge de voter. De manière générale, l'on estime que cette responsabilité incombe à la CEI, avec le soutien des autres institutions compétentes.

iv. *Nécessité de consolider et de clarifier le cadre juridique* : Les Ivoiriens ont exprimé le besoin que le Gouvernement normalise le cadre constitutionnel et juridique régissant les élections, de façon à éliminer les incohérences ou interprétations conflictuelles des décisions prises sur la base de négociations politiques et d'Accords de paix. La déclaration publique faite par le Président Ouattara de respecter le calendrier électoral et de tenir l'élection présidentielle en octobre 2015 (au lieu d'avril 2016, soit cinq ans après le départ de Laurent Gbagbo), a été perçue comme un signe de retour graduel à la normalité. Dans le même temps, la date fixée pour l'élection doit inciter à effectuer d'ores et déjà tout changement de fond nécessaire au cadre juridique pour que les règles soient claires aux yeux des candidats et du public.

v. *Statut de l'opposition* : Il y a eu communauté de vue générale sur la nécessité d'une législation sur le statut de l'opposition en Côte d'Ivoire, qui institutionnalise formellement les rôles, les droits et les responsabilités de l'opposition politique, ne serait-ce que pour éviter sa marginalisation. Certes, il existe un projet de législation, mais il ne fait pas l'objet d'un consensus de la part des partis d'opposition quant à l'idée d'un leader de l'opposition.

vi. *Financement public des partis politiques* : S'il est vrai que la loi relative au financement public des partis politiques tient compte de leur représentation à l'Assemblée nationale et dans les Conseils municipaux, le boycott de ces élections par le FPI signifie que ce parti ne devrait bénéficier d'aucun financement si la loi est appliquée dans toute sa rigueur. Toutefois, les dirigeants politiques et de la société civile que la délégation a rencontrés, y compris des représentants du Gouvernement et du RDR, sont d'avis que pour promouvoir la réconciliation et ôter le sentiment que le «vainqueur emporte toute la mise», il conviendrait de faire en sorte que les partis qui entendent participer à des élections même s'ils n'ont pas de représentants élus, bénéficient de fonds publics.

vii. *Éducation civique sur les élections et la participation citoyenne* : Les Ivoiriens ont décrié le fait que lors des préparations de l'élection de 2010, peu de leurs concitoyens étaient au fait du cadre juridique régissant le processus électoral, ce qui explique par exemple le fait qu'une frange de l'électorat a remis en cause la validation des résultats par l'ONU, même si celle-ci avait été convenue à l'avance par les leaders politiques du pays. Par conséquent, nombre d'interlocuteurs ont fortement suggéré que toute révision du cadre régissant les élections soit largement diffusée auprès du public, et que les autorités chargées des élections, les candidats et les organisations de la société civile sensibilisent la population et amènent le public à participer au processus électoral.

B.PREOCCUPATIONS ET POINTS DE DIVERGENCE

i. *Frustrations par rapport aux forums de dialogue politique :* La majorité des Ivoiriens que la délégation a rencontrés s'est dite frustrée par l'absence de dialogue politique réellement inclusif et efficace qu'il est par ailleurs urgent d'amorcer.

Il existe maintenant un forum pour le dialogue entre le Gouvernement et l'opposition (CPD), mais ses délibérations ont été boycottées par le FPI. S'y ajoute le fait que la participation est définie de manière à inclure l'organe exécutif et les partis d'opposition, et non la coalition du RHDP au pouvoir. De même, les partis d'opposition estiment que

le CPD ne constitue pas un forum de dialogue efficace dans la mesure où ses décisions ne sont pas contraignantes. Certains membres ont souhaité que le dialogue soit facilité par une organisation neutre qui veillerait également à l'application des accords réalisés.

Le FPI préfère la tenue de débats ouverts sous forme «*d'états généraux*» axés sur les 10 dernières années de crise, tandis que le Gouvernement affiche un certain scepticisme par rapport à ces grands rassemblements dont les recommandations n'ont pas été suivies par le passé. En outre, des leaders politiques souhaiteraient éviter la «bipolarisation du débat politique» dans le pays, avec une focalisation sur la résolution des griefs que se reprochent mutuellement le FPI et le RDR. Selon de nombreux membres de la coalition du RHDP, «en 2010, le vrai problème n'était pas la crédibilité des élections, mais le refus du parti vaincu d'accepter les résultats».

ii. *Composition de la CEI restructurée* : Tandis que tous les interlocuteurs étaient d'accord sur la nécessité de restructurer la CEI, les opinions divergeaient quant à sa composition idéale. Certains préconisaient une CEI gérée par des technocrates, dont des représentants de la société civile, sans représentation des partis politiques. Par contre, la plupart des leaders de partis ont exprimé leur manque de confiance vis-à-vis des organisations de la société civile (OSC) qu'ils considèrent comme des «loups déguisés en agneaux» ; ils préfèrent une CEI constituée par les seuls représentants de partis équitablement choisis parmi les coalitions au pouvoir et dans l'opposition. Pour une troisième catégorie de personnes, la représentation doit être la plus large possible au sein de la CEI et inclure les partis politiques, les OSC, les chefs religieux et les représentants de l'administration publique.

iii. *Listes électorales* : Selon certains partis politiques, le dernier processus d'inscription sur les listes électorales, et les listes blanche, grise et noire qui en ont resulté, ont délibérément et injustement privé leurs militants de leur droit de vote, tandis que pour d'autres, le processus visait justement à empêcher des personnes non-habilitées de voter illégalement. Bien que toutes les parties conviennent de sa nécessité de réviser la liste électorale pour l'élection de 2015, elles divergent cependant sur la manière d'y procéder.

iv. *Espace politique* : Les partis d'opposition se sont plaints aussi bien de l'absence de sécurité que de restrictions de leur droit d'organiser des réunions publiques et de se regrouper librement, en particulier hors de la région d'Abidjan. En revanche, les membres de la coalition au pouvoir évoquent une récente tournée du Président du FPI dans plusieurs régions, effectuée sans heurts, que ce soit au plan administratif que sécuritaire. La délégation a également entendu des critiques relatives au parti-pris des médias insuffisamment ouverts à l'opposition, ainsi que des critiques générales sur les médias affiliés aux partis politiques qui exacerberaient les tensions.

v. *Traitement équitable des leaders de l'opposition innocents :* La délégation a noté des plaintes relatives au gel sans discernement des comptes bancaires personnels d'anciens représentants du Gouvernement de Gbagbo et de leaders du FPI, ce qui a pénalisé des innocents et empêché toute organisation politique efficace. Beaucoup d'interlocuteurs ont demandé une plus grande transparence dans les enquêtes en cours. Selon des sources gouvernementales, le gel de comptes en banque se justifie par les enquêtes

en cours sur les fonds qui aurait été illicitement acquis, notamment suite au raid sur la Banque centrale et au vidage de ses coffres durant la crise post-électorale. Toutefois, de l'avis général, la procédure judiciaire doit être diligentée et les coupables poursuivis, mais dans le respect de leurs droits, et les innocents devraient pouvoir accéder à leurs comptes et poursuivre leurs activités politiques.

vi. *Désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR) et impact sur les élections* : Selon certaines sources gouvernementales, le DDR se poursuit comme prévu, et plus de 20.000 éléments sur les quelques 66.000 que comptent les forces irrégulières ont déjà été démobilisés et réinsérés dans d'autres secteurs de la société[8]. Par contre, des partis d'opposition se plaignent de ce que les *dozos* (chasseurs traditionnels qui se sont battus aux côtés des forces pro-Ouattara) se sont substitués à la police dans certaines régions où ils interviennent dans les litiges fonciers et procèdent à des arrestations arbitraires. Les dirigeants de l'opposition sont préoccupés par le fait que les «forces irrégulières» (dozos et ex-combattants qui n'ont pas été désarmés) pourraient utiliser leurs armes pour intimider les citoyens pendant les préparatifs et durant les élections de 2015. Certains d'entre eux ne sont pas convaincus que les FRCI puissent intervenir en tant que forces impartiales pour garantir la participation de tous les partis et candidats à ces élections.

vii. *Polarisation des acteurs politiques et de la société civile :* Les partis politiques ont exprimé leur méfiance vis-à-vis des OSC qu'ils jugent partisanes et favorisant un camp politique ou un autre.[9] Certains ont évoqué les luttes internes pour le leadership dans des coalitions d'organisations de la société civile de premier plan, et leur manque de représentation en dehors des zones urbaines. A leur tour, les leaders des OSC ont fait part de leur manque de confiance vis-à-vis des partis politiques auxquels ils reprochent d'exacerber les tensions politiques. Ils doutent aussi de leur capacité à agir pour le bien de la nation en s'engageant dans un dialogue constructif, et en acceptant des compromis sur certaines questions, pour pouvoir aller aux élections et sortir des crises actuelles.

viii. *Réforme constitutionnelle :* Si cette question revêt une dimension plus large que le thème prioritaire de la délégation qui est les élections de 2015, certains interlocuteurs ont exprimé le souhait de voir l'introduction d'amendements ou de réformes constitutionnelles, pour qu'aucune disposition de la constitution de 2000 adoptée sous le régime militaire et dans un environnement hautement polarisé, ne vienne compromettre la modernisation du pays et les efforts de développement politique. Il a été fait référence de manière spécifique à l'Article 35 aux termes duquel les deux parents des candidats à la présidentielle doivent être Ivoiriens de naissance, ce qui demeure matière à controverse, même parmi les Ivoiriens qui ne sont affiliés à aucun candidat ou parti. Pour d'autres interlocuteurs par contre, aucune disposition de la constitution ne peut avoir des conséquences négatives sur les élections de 2015.

8 La mission de l'ONU en Côte d'Ivoire (ONUCI) est chargée d'aider le Gouvernement à planifier et exécuter son programme de DDR ; cette assistance porte entre autres sur l'enregistrement des ex-combattants et la vérification de leur liste, le rapatriement chez eux de tous les groupes armés étrangers, la récupération de toutes les armes rendues et des engins non explosés, et l'assurance que les armes récupérées ne seraient réutilisées que conformément à la stratégie nationale globale en matière de sécurité que le Gouvernement de la Côte d'Ivoire doit élaborer avec l'aide de l'ONUCI. Pour de plus amples informations, visiter le site http://www.un/org/fr/peacekeeping/missions/unoci/mandate.shtml.

9 Cette méfiance tient dans une certaine mesure aux rapports contradictoires publiés par les OSC sur les élections de 2010.

V. RECOMMANDATIONS

La délégation note que la confiance dans un système électoral, particulièrement dans l'organe de gestion des élections, et le sentiment d'équité sont des aspects aussi importants que toutes dispositions réglementaires spécifiques. Lorsque la méfiance s'installe entre des adversaires politiques et lorsque l'équité du système électoral est mise en doute, il importe de mettre en place des mesures de sauvegarde supplémentaires. Aussi, les recommandations ci-après sont-elles proposées, dans un esprit de coopération internationale. Elles visent à instaurer des mesures concrètes et en temps opportun pour renforcer la confiance de tous les Ivoiriens dans le processus politique et électoral du pays.

Les recommandations s'articulent autour d'un dialogue large et efficace sur la réforme et la réconciliation, notamment la reconfiguration de la Commission Electorale Indépendante, la révision des listes électorales, et l'introduction de mesures propres à créer un climat de confiance et un environnement favorable à la tenue d'élections crédibles et apaisées. Elles tiennent compte des spécificités de la situation en Côte d'Ivoire et d'expériences internationales comparables, dont celles de démocraties naissantes entres autres. Elles sont fondées sur les principes d'inclusivité, de transparence et du sens de la responsabilité, facteurs essentiels pour le renforcement de la confiance.

i. **Processus de réforme inclusif** ***: solliciter et intégrer les contributions de la société civile, des chefs religieux dans le cadre du Forum interconfessionnel, et des partis d'opposition, pour promouvoir la réforme électorale.***

Le Gouvernement doit faire en sorte que les Ivoiriens sur l'ensemble de l'éventail politique puissent s'identifier à la mise en œuvre des réformes et en partager la responsabilité, jetant ainsi les bases pour des élections présidentielle et législative inclusives, crédibles et apaisées en 2015 et 2016 respectivement.

Pour que le dialogue en cours soit plus efficace, les autorités et les partis politiques ivoiriens devraient envisager la création de mécanismes permettant la mise en place de groupes de travail sur les questions urgentes devant être traitées simultanément, comme la composition d'une commission électorale indépendante, l'élaboration d'un fichier électoral crédible pour 2015 et au-delà, l'évaluation des risques de violence électorale et des possibilités de leur réduction, ainsi que la mise à la disposition des citoyens d'informations appropriées leur permettant d'opérer des choix politiques pertinents.

ii. **Dialogue et réconciliation :** ***s'engager dans le dialogue et la réconciliation aux fins de créer un climat de confiance ; en faire une responsabilité du citoyen, et pas simplement une mission de la CDVR et d'autres mécanismes formels.***

Les médias ivoiriens, publics comme privés, ainsi que les organisations de la société civile, devraient consacrer leurs contributions en priorité au dialogue et à la réconciliation. Les chefs religieux, toutes confessions confondues (musulmans, catholiques, protestants, évangélistes, etc…), se sont regroupés autour du Forum interconfessionnel qui est respecté par tous les partis, et devraient donc être encouragés à jouer un rôle plus visible à cet égard. Les Ivoiriens peuvent s'inspirer de l'exemple du Kenya, où tous les secteurs de la société se sont engagés dans une campagne intense pour des élections apaisées, contribuant ainsi à la tenue d'un scrutin relativement sans violence en 2013,

soit cinq ans après des élections qui ont coûté la vie à un millier de leurs compatriotes.

Le Gouvernement doit également assurer la prise de mesures de réconciliation par les entités publiques. Par exemple, si jamais le Programme national de cohésion sociale était appelé à dédommager les victimes de la crise postélectorale de 2010, il devrait faire en sorte que celles-ci et leurs familles le soient de manière équitable quelle que soit leur affiliation politique ou partisane.

iii. **Composition de la CEI réorganisée** *: **constituer une CEI impartiale et efficace englobant toutes les parties prenantes désireuses de nommer des membres, et s'appuyant sur un processus de prise de décision transparent. Si le dialogue aboutit à une composition tripartite de la CEI, la représentation pourrait émaner des organisations de la société civile (y compris les associations professionnelles et les organismes religieux), des partis politiques (suivant une formule qui assure l'équilibre entre le pouvoir et l'opposition), et des agences gouvernementales concernées pouvant jouer un rôle d'appui dans la gestion efficace des opérations électorales. Cette nouvelle structure devrait représenter une amélioration par rapport à l'actuelle et nécessitera un amendement de la loi de 2001 relative à la commission électorale.***

Pour tout pays, la création dans les délais d'un mécanisme impartial et efficace de gestion de ses élections, susceptible d'être compris et soutenu par les candidats et auquel le public peut se fier, constitue un défi de taille. Il s'agit pour la Côte d'Ivoire de relever ce défi immédiat et urgent, en trouvant une formule qui emporte l'adhésion de tous les acteurs, parce que fondée sur la bonne foi de tous ainsi que sur un dialogue éclairé et concluant.

L'expérience vécue ailleurs confirme le point de vue de certains Ivoiriens qui estiment que pour être efficace, la CEI réorganisée ne devrait compter qu'un nombre limité de membres. Il est préconisé de fixer le nombre de membres avec droit de vote entre 9 et 13. Toutefois, la forte polarisation et l'histoire du pays font naître chez beaucoup d'acteurs le sentiment qu'ils ne peuvent avoir confiance qu'en une CEI où ils détiennent un siège, ce qui en augmenterait le nombre de membres. Lorsque les commissions électorales comptent un grand nombre de membres, elles sont généralement obligées de mettre sur pied un comité exécutif, ce qui demande également de l'inclusivité et de la confiance, étant donné que ce comité détiendrait assez des pouvoirs.

Il existe plusieurs manières de concilier ces préoccupations, tant que le dialogue permet d'arriver à des accords. Une solution serait de limiter le nombre de membres habilités à voter, tandis que les autres auraient le droit de participer aux débats sans droit de vote. Une approche similaire consiste à mettre sur pied une commission peu étoffée mais qui permet aux représentants des partis politiques (et autres) de participer à ses réunions, poser des questions et formuler des conseils. L'efficacité et la capacité d'agir avec impartialité constituent des critères absolus pour siéger et agir en qualité de membre de la commission. Les critères de sélection doivent être axés sur l'honnêteté et l'intégrité, la connaissance des questions électorales, et l'expérience dans la conduite ou la supervision de processus administratifs complexes et sensibles au facteur temps.

Une fois nommés et confirmés, les membres de la commission servent à titre personnel, et non en tant que représentants de partis politiques, d'agences ou d'organisations gouvernementales, quelle que soit l'entité habilitée à les nommer. Ils ne doivent pas être démis de leurs fonctions avant la fin de leur mandat, sauf pour une raison légalement établie et confirmée par un tribunal impartial, suite à un processus garantissant leur protection juridique. La CEI devrait également être financée directement, et non par le biais d'un ministère, et pourvue dans les délais de ressources adéquates pour mener des processus électoraux crédibles. Ces mesures permettraient de promouvoir et de protéger son indépendance et son impartialité politique.

Les meilleures pratiques internationales exigent l'instauration de mécanismes de contrôle et d'équilibre des pouvoirs dans les désignations aux commissions électorales par le biais de nominations ouvertes, d'examen public ou de majorité qualifiée, ce afin d'assurer l'approbation du parti au pouvoir ou de l'opposition. Toutefois, il est possible de constituer une commission impartiale et efficace sans ces mesures de contrôle, si les nominations procèdent de délibérations politiquement inclusives, transparentes et de bonne foi.

Il est également recommandé de choisir le Président de la CEI sur la base d'un processus qui incarne un large consensus des partis politiques et de la société civile, soit à l'issue de débats publics soit par le vote de la majorité qualifiée des membres de la CEI. Dans les deux cas, le Président jouira de la confiance des candidats aux élections et du public.

Le nombre de membres issus du Gouvernement et du parti au pouvoir ne doit pas constituer une majorité écrasante, par souci de maintenir un juste équilibre au sein de l'Institution. Le Gouvernement devrait s'efforcer d'avoir une représentation égale des femmes à la CEI.

Une fois restructurée, la CEI devrait institutionnaliser un processus régulier de communication et de partage d'informations sur toutes les étapes du processus électoral, notamment l'inscription sur les listes électorales, les questions afférentes au fichier électoral, le découpage des circonscriptions électorales, la période de campagne, les activités le jour des élections et la gestion des activités postélectorales. Il s'agira d'utiliser des outils de communication modernes tels que les sites web (à mettre à jour régulièrement) et les médias sociaux, afin de faciliter l'accès de tous les Ivoiriens aux informations sur les élections. De même, la création de comités de liaison avec les partis politiques tant au niveau national que régional et local, à l'image de ceux qui ont fait leurs preuves au Kenya et dans de nombreux autres pays, serait sûrement un moyen efficace d'améliorer la communication et de réduire les risques de violence électorale. Au Kenya par exemple, la communication entre la direction des partis politiques et la commission électorale a été facilitée durant le processus de réforme, à travers la création de ces comités de liaison (PPLC) dans la capitale et dans chacun des 47 départements. Ces PPLC ont aussi servi de cadre de dialogue sur des questions litigieuses durant le référendum constitutionnel et le processus électoral de 2013.

iv. **Nouveau fichier électoral** *: **prendre sans tarder les mesures nécessaires pour établir un fichier électoral auquel le public peut se fier. Le fichier préliminaire de 2015 doit être finalisé suffisamment à l'avance, pour permettre au public de vérifier les listes et de rectifier les erreurs. Le fichier préliminaire et le fichier final de 2015 doivent également être mis gratuitement à la disposition des partis politiques et des organisations de la société civile intéressés, dans un format électronique qui leur permette de vérifier rapidement l'exactitude des données contenues et d'accompagner les efforts qu'ils déploient pour assurer l'inclusion des électeurs éligibles dans les listes.***

Les inscriptions sur les listes sont déterminantes pour l'intégrité électorale et sont au cœur de la controverse électorale en Côte d'Ivoire. Pour instaurer la confiance, il est nécessaire d'initier un dialogue inclusif sur le processus approprié d'établissement des listes de 2015. La transparence et l'obligation de rendre compte sont essentielles à cet égard.

Par exemple, si le fichier utilisé en 2010 doit servir de point de départ pour 2015, il doit être rapidement mis à la disposition des partis et de la société civile (avec les listes blanche, grise et noire) pour analyse indépendante. Si un nouveau processus d'inscription doit être mis en branle, l'observation des partis et de la société civile sera requise, conformément aux méthodologies en vigueur. Une large campagne de sensibilisation publique, notamment des jeunes, des femmes et des autres personnes souvent marginalisées durant les élections, doit être menée dans toutes les langues et les médias.

Le processus de recensement en cours devrait produire des données importantes pour évaluer la représentation adéquate de certaines franges de la population (jeunes, femmes, personnes âgées ou électeurs éligibles potentiels de diverses zones géographiques) dans le fichier électoral. Ces données devraient être mises à disposition sans délai.

Les processus d'inscription sur les listes électorales, le fichier et les listes électorales doivent être mises en œuvre de manière économiquement viable, et transparente, et sous contrôle des autorités ivoiriennes. Ce sont des questions de politique nationale. Les inscriptions sur les listes peuvent relever de la responsabilité de la CEI et d'une autre entité, et permettre un enregistrement systématique des électeurs chaque année. Une telle disposition devrait encourager une plus forte participation des citoyens aux processus politiques, surtout les jeunes, et permettre de normaliser les inscriptions sur les listes, afin d'éviter une crise politique autour du fichier, à la veille d'élections.

v. **Liberté d'association des partis politiques et responsabilité de contribuer à la cohésion nationale** : ***prendre des mesures garantissant l'exercice par tous les partis politiques de leurs droits constitutionnels à la libre association dans l'ensemble du pays.***

En vue de promouvoir un discours civil et politique sain, les chefs de partis et leurs militants doivent également prendre la responsabilité de se conduire de manière à contribuer à la cohésion et la réconciliation nationales. Ils doivent réactiver le code de bonne conduite des partis politiques signé par tous les partis en 2008, et s'entendre sur la manière de renforcer le respect des dispositions de celui-ci avec le concours de comités

de liaisons inter-partis, sur toute l'étendue du pays.

vi. **Financement public des partis politiques** *: **amender la loi sur le financement public des partis politiques, en y incluant comme critère l'atteinte d'un résultat dépassant un certain seuil – 5 ou 10% par exemple– lors du premier tour de l'élection présidentielle la plus récente.***

Un tel amendement permettrait d'institutionnaliser des avantages qui peuvent échoir aux partis d'opposition à l'Assemblée nationale ou dans les Conseils municipaux, tout en servant d'incitation à la participation aux futures élections présidentielles. Les résultats obtenus aux dernières élections législatives et locales sont pris en compte dans le calcul du financement ; toutefois, les résultats au dernier scrutin présidentiel traduisent la réalité politique de l'époque ; dans les circonstances actuelles, un tel amendement crée un mécanisme juridique permettant le financement public équitable du parti au pouvoir et de l'opposition à la fois.

vii. **Restitution des biens des leaders politiques** : ***accélérer les enquêtes en cours sur les biens de certains partis politiques et de leurs leaders***

Ces enquêtes devraient permettre aux citoyens de bénéficier de la protection de la loi, de sorte que les comptes et biens de personnes innocentes soient restitués. En même temps, des individus accusés de crimes financiers doivent être poursuivis, et leurs droits totalement protégés conformément à la loi du pays, afin que justice soit rendue et la perception de persécution politique écartée.

viii. **Sécurité des élections** *: **maintenir l'accélération du processus du DDR, afin de veiller à ce qu'aucune force irrégulière ne soit opérationnelle dans le pays lors des préparatifs et durant l'élection de 2015.***

Le Gouvernement doit prendre des mesures concrètes pour veiller à ce que durant toutes les étapes du processus électoral, la sécurité soit assurée par des professionnels des services de sécurité nationale (police et gendarmerie), et seulement dans des cas exceptionnels, par les FRCI. Au besoin, des unités spéciales peuvent être spécifiquement formées pour garantir la sécurité durant le processus électoral. Il devrait être spécifiquement demandé au Conseil de sécurité des Nations Unies de ne pas retirer l'ensemble des forces de maintien de la paix avant l'élection de 2015, et sur la base d'une évaluation actualisée du potentiel de violence, la renforcer au besoin durant la période du scrutin.

ix. **Participation de la société civile et renforcement du rôle des OSC dans les élections** : ***mettre des ressources à la disposition des OSC et des organismes religieux ivoiriens, pour leur permettre de mener d'intenses campagnes d'éducation civique en faveur des électeurs, et de suivre tous les aspects du processus électoral.***

Le Gouvernement ivoirien doit prendre en considération l'expérience d'autres pays tels que le Ghana et le Nigéria qui ont créé des instituts financés à partir de fonds publics, chargés de l'éducation civique et de la sensibilisation des électeurs. Au Ghana, la Commission nationale de l'éducation civique (NCCE) est, aux termes de la Consti-

tution, chargée d'éduquer le public sur celle-ci, et de créer une prise de conscience sur les droits et devoirs civiques. Plus récemment, le Nigéria a établi l'Institut électoral, un centre d'excellence au sein de la Commission Electorale Nationale Indépendante (INEC) chargé de la recherche électorale, de la gestion des connaissances, de l'éducation et du travail de proximité auprès des électeurs. Les partenaires au développement devraient être encouragés à fournir une assistance technique et des ressources supplémentaires dans ce domaine.

x. **Programmes novateurs pour les élections :** ***la société civile ivoirienne doit mutualiser ses efforts sur de nouveaux programmes afin de relever la participation citoyenne aux élections et de renforcer la confiance dans leurs résultats, permettant ainsi de réduire les possibilités de violence électorale.***

Peut être prévu dans ces programmes, *le dépouillement parallèle du vote (PVT).* Également connu sous l'appellation de «dépouillement rapide» et sous d'autres noms, le PVT est une méthodologie d'observation d'élection fiable déjà utilisée dans 46 pays, dont 9 en Afrique, au cours des deux dernières décennies. Les PVT sont effectués par des groupes de contrôle composés de citoyens neutres et de partis politiques. Ils visent à définir avec précision la qualité des processus de vote et de dépouillement, et à vérifier de manière indépendante les résultats officiels, en faisant une projection des résultats valides de l'élection, sur la base des observations systématiques directes faites par des contrôleurs compétents dans un échantillon représentatif de bureaux de vote, et des résultats officiels obtenus sur des lieux de vote. Les PVT ont pour but de promouvoir l'intégrité des élections, de créer la confiance dans les résultats, de détecter et d'analyser l'impact des problèmes et des fraudes en cas de survenance. Ils ont été récemment effectués dans le cadre d'actions entreprises pour assurer l'intégrité des élections dans 9 pays africains, dont le Ghana, le Kenya, le Nigeria, le Sénégal et la Zambie.

Les débats d'experts représentants leurs partis et entre candidats à la radio et la télévision nationale, peuvent permettre de changer l'image «de pays encore en conflit armé», en montrant que les adversaires politiques peuvent être en désaccord, mais sans animosité, sur des questions d'intérêt national. Les débats obligent également les parties à développer des plateformes sectorielles ; ainsi la compétition électorale est davantage axée sur les priorités des populations que sur les questions de personnalités. D'autres activités des organisations de la société civile comme les campagnes civiques contre la violence et le contrôle de la violence (menées avec succès lors des élections de 2012 au Kenya), l'observation systématique des processus pré-électoraux tels que la vérification des inscriptions sur les listes électorales, contribuent également au renforcement de la participation et de la confiance publique, ainsi qu'à la prévention des violences électorales.

VI. ANNEXES:

A. LETTRE D'INVITATION

B. BIOGRAPHIES DES DELEGUES

C. LISTE DES RENCONTRES

D. HISTORIQUE DES ELECTIONS PRESIDENTIELLES DEPUIS L'AVENEMENT DU MULTI-PARTISME

E. REPONSE DU GOUVERNEMENT IVOIRIEN

F. TABLEAUX COMPARATIFS D'ORGANES DE GESTION DES ELECTIONS EN AFRIQUE

i. Tableau A

ii. Tableau B

iii. Tableau C

ANNEXE A: LETTRE D'INVITATION

MINISTERE D'ETAT,
MINISTERE DE L'INTERIEUR
ET DE LA SECURITE

CABINET

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union – Discipline- Travail

N° 1199 /MEMIS/CAB/

Abidjan, le 31 OCT. 2013

A Monsieur Kenneth Wollack
President
National Democratic Institute for International Affairs (NDI)
455 Massachusetts Avenue, N.W.
Washington DC, 20001
USA.

Monsieur le Président,

Monsieur Dans le cadre du suivi des questions évoquées lors de l'audience que Son Excellence Monsieur Alassane Ouattara, Président de la République de Côte d'Ivoire a accordée à Monsieur Christopher Fumonyoh, directeur régional Afrique du National Democratic Institue (NDI), je viens, par la présente, confirmer l'accord du Gouvernement pour l'envoi d'une mission de votre organisation en Côte d'Ivoire dans le cadre des préparatifs de la prochaine élection présidentielle prévue en octobre 2015.

Le Gouvernement voudrait compter sur l'expertise et la grande expérience du NDI pour procéder, efficacement, au renforcement des capacités des structures électorales et à l'adoption de mesures visant à consolider la bonne gouvernance. Comme Son Excellence Monsieur le Président de la République n'a de cesse de l'exprimer, il souhaite que les prochaines élections continuent d'être dignes des standards en vigueur dans les nations démocratiques.

Le Gouvernement sera ouvert à vos suggestions et autres recommandations dans le cadre d'une démarche inclusive.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Hamed Bakayoko

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE L'INTERIEUR ET DE LA SECURITE

ANNEXE B: BIOGRAPHIES DES DELEGUES

Son Excellence Joe Clark a été Premier Ministre du Canada de 1979 à 1980. Il a ensuite servi en tant que Ministre des Affaires Etrangères de 1984 à 1991, puis comme Ministre des Affaires Constitutionnelles. En tant que Ministre des Affaires Constitutionnelles, il a présidé des négociations complexes qui ont abouti à l'accord unanime de toutes les provinces, des territoires et du gouvernement national. M. Clark a servi deux fois en tant que chef de file de l'opposition au Parlement, et il a été président du Parti Progressiste-Conservateur du Canada pendant dix ans. Il a été élu huit fois à la Chambre des Communes du Canada, et a pris sa retraite en juin 2004. M. Clark est Vice-président de la Fondation Globale de Leadership, a servi en tant que Représentant Spécial du Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies à Chypre et a dirigé ou codirigé des missions d'observation électorale au Mexique, en République Dominicaine, au Cameroun, en République Démocratique du Congo, au Nigeria et au Liban.

L'Honorable Brian Atwood est récemment retourné à l'École des Affaires Publiques de Humphrey à l'Université du Minnesota, où il a été nommé doyen en Octobre 2002, après avoir été Président du Comité d'Aide au Développement (CAD), un forum permanent de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE) basé à Paris, pendant deux ans. Après avoir mené l'équipe de transition au département d'Etat pour l'administration du Président Clinton, M. Atwood a servi en tant que Sous-Secrétaire d' État pour la gestion, et ensuite pendant six ans comme administrateur de l'Agence Américaine pour le Développement International (USAID). Au cours de l'administration Carter, M. Atwood a servi comme secrétaire d'État Adjoint pour les relations avec le Congrès et par la suite en tant que doyen des études professionnelles et des affaires académiques à l'Institut du Service Extérieur de 1981 à 1982. M. Atwood a été président de l'Institut National Démocratique pour les Affaires Internationales (NDI) de 1986 à 1993 et siège actuellement à son conseil d'administration. En 2001, M. Atwood a fait partie du Panel sur les Operations de Paix des Nations Unies mis en place par le Secrétaire Général de l'ONU, Kofi Annan. M. Atwood a rejoint le service diplomatique en 1966 et a servi dans les ambassades des États-Unis en Côte d'Ivoire et en Espagne. M. Atwood est lauréat en gouvernement et en histoire de l'Université de Boston. Il a reçu un doctorat honorifique en droit de American University en 1994.

Professeur Anne Deysine est professeur titulaire à Paris X, Nanterre, où elle est Directrice du programme de Maîtrise en affaires internationales et négociation interculturelle. Elle a enseigné dans diverses institutions européennes et américaines et codirige actuellement un programme d'été accrédité par l'American Bar Association sur le droit comparé, créé en 2005 en coopération avec la faculté de droit de l'Université de Golden Gate à San Francisco. Anne Deysine fut également Vice-présidente des Relations Internationales à Paris X, Nanterre de 1998 à 2003, et depuis 2002 elle est Présidente du consortium Américain/Français, Micefa, sur la coopération académique. Pendant les dix dernières années, Professeur Deysine a participé à de nombreuses missions du NDI en Afrique, y compris en Côte d'Ivoire, au Mali, au Nigeria et en Sierra Leone. Elle est invitée régulièrement à intervenir sur différentes chaines de radio et télévision françaises, telles qu'Europe, RFI, LCI, France 5, LCP et France 24. Professeur Deysine a reçu son Juris Doctor de l'école de droit de Paris II et un doctorat de l'Université de Paris pour une étude comparative des financements de campagnes. Elle dispose également d'une maîtrise en études américaines et elle est diplômée de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris.

L'Honorable Charles Djrekpo est ancien parlementaire du Bénin, ayant servi deux mandats consécutifs de 1991 à 1999. Pendant son premier mandat, M. Djrekpo était le Vice-président de la Commission des Lois, de l'Administration et des Droits de l'Homme à l'Assemblée Nationale pendant trois mois et en a ensuite été élu Président, un rôle qu'il a gardé tout au long de son mandat électif. Au cours de son deuxième mandat, il a été élu Président du groupe parlementaire Alternance Démocratique. Comme en témoignent ses nombreuses publications et communications, M. Djrekpo est respecté pour son expertise sur les processus électoraux, et il a été nommé Président de la Commission Electorale Béninoise lors des élections présidentielles de 2001. M. Djrekpo a dirigé le bureau du NDI en Côte d'Ivoire à partir de Janvier 2008 jusqu'en Décembre 2012. Avant cela, il était Directeur des programmes législatifs du NDI en République Démocratique du Congo (RDC) en 2006 et 2007. Il a également servi comme conseiller principal du NDI en Mauritanie. M. Djrekpo était professeur de droit à l'Université d'Abomey-Calavi au Bénin pendant plus de 10 ans, avec spécialisation en administration, loi électorale et législation sociale. M. Djrekpo est titulaire d'un doctorat en droit et a reçu de nombreuses distinctions telles que celle d'Officier de l'Ordre National du Benin, et celle de Commandeur de l'Ordre National du Benin.

Dr. Christopher Fomunyoh est actuellement le Directeur Régional pour l'Afrique du NDI. Il a organisé et servi en tant que conseiller pour des missions internationales d'observation des élections au Bénin, au Cameroun, en République Centrafricaine, en Côte d'Ivoire, en Éthiopie, au Ghana, au Libéria, au Madagascar, au Mali, au Nigeria et en Sierra Leone. Il a également conçu et supervisé des programmes de soutien à la démocratie avec des organisations civiques, des partis politiques et des organes législatifs partout sur le continent. Dr. Fomunyoh a conçu et aidé à lancer l'Initiative des Chefs d'Etat Africains (ASI), un programme visant à faciliter les transitions politiques en Afrique en encourageant les anciens Chefs d'Etat démocratiques à rester engagés sur les questions humanitaires, la médiation de conflits, et la santé publique. Dr Fomunyoh est Maitre-Assistant au Centre Stratégiques d'Etudes Africaines et ancien professeur vacataire de politique africaine et de gouvernement à l'Université de Georgetown. Dr. Fomunyoh est titulaire d'une licence en droit de l'Université de Yaoundé au Cameroun, d'une maîtrise (LL.M.) en Droit International de l'école de droit de Harvard et d'un doctorat en Sciences Politiques de l'Université de Boston.

L'Honorable Fernando Marques da Costa était le Conseiller Politique Principal auprès du Président du Portugal après une carrière enrichissante en tant que membre du Parlement au Portugal de 1991 à 1995. Pendant sa carrière politique, M. Marques da Costa a occupé de nombreux postes au sein du Parti Socialiste du Portugal, en tant que Secrétaire International, Directeur Adjoint pour la Politique et la Stratégie Electorale, membre du Conseil de Cabinet de Recherche, membre du Conseil national et du Comité politique, Secrétaire National et Porte-Parole du Parti et membre du Conseil de gestion pour les campagnes électorales. M. Marques da Costa est l'auteur de plusieurs livres et articles sur l'histoire contemporaine portugaise. Il a participé à des missions du NDI dans plusieurs pays Africains comme le Sénégal, la Côte d'Ivoire et l'Angola.

Pat Merloe est le Directeur des programmes électoraux du NDI. Il supervise ainsi les activités du NDI liées aux élections dans le monde entier. M. Merloe a participé à plus de 150 missions internationales d'observation des élections dans plus de 65 pays, se focalisant sur les états sensibles aux conflits et les régimes autoritaires. Il est l'auteur d'une douzaine de publications sur le droit comparé, les droits de l'homme et les élections. En 2007, M. Merloe servit comme rédacteur principal et négociateur pour l'adoption de la Déclaration de Principes pour l'Observation Internationale des Elections, qui est soutenue par 47 organisations internationales, et fréquemment citée dans les

résolutions de l'Assemblée Générale des Nations Unies. Il travaille régulièrement avec les agences des Nations Unies, les organisations inter-gouvernementales, les organisations internationales et nationales concernées par la démocratie, les droits de l'homme et la primauté du droit afin d'élaborer des normes internationales et des standards de bonnes pratiques. M. Merloe enseigne à l'Ecole de Droit de l'Université de Pennsylvanie, à l'Ecole de Droit de l'université de San Francisco, et à l'Ecole de Droit de l'Université du District de Columbia. M. Merloe reçut son Juris Doctor de l'Université de Pennsylvanie, mena des études supérieures à l'Institut d'Etudes Politiques à Washington, DC, et obtint son diplôme de premier cycle à l'Université Temple.

Dr Sophia Moestrup est la Directrice Adjointe pour l'Afrique Centrale et l'Afrique de l'Ouest à l'Institut National Démocratique (NDI). Elle travaille pour le NDI depuis 2005 sur la conception et la mise en œuvre des programmes de soutien à la démocratie dans la région. Avant de rejoindre le NDI, Dr Moestrup passa six ans en Afrique francophone, travaillant pour les Nations Unies au Cameroun, et pour l'Agence Danoise pour le Développement International (DANIDA) au Niger, où elle servi en tant que Représentante Pays. Elle a été consultante pour la Banque Mondiale sur les questions de gestion des dépenses publiques et la responsabilité sociale. Elle est l'auteur de plusieurs chapitres du recueil d'informations de la Banque Mondiale sur la responsabilité sociale. Dr Moestrup a coédité trois livres sur le semi-présidentialisme. Elle parle l'anglais, le français, l'italien et le danois couramment. Dr Moestrup est titulaire d'une maîtrise en économie de l'Université de Copenhague, et d'un doctorat en sciences politiques de l'Université de George Washington.

ANNEXE C: RENCONTRES DE LA DELEGATION DU NDI

i. LE GOUVERNEMENT

La Présidence

Son Excellence Monsieur Alassane Ouattara, Président de la République de Côte d'Ivoire

- M. Amadou Gon Coulibaly, Ministre d'Etat, Secrétaire Général à la Présidence de la République
- M. Ahoussou Kouadio Jeannot, Ministre d'Etat auprès du Président de la République
- M. Sidi Touré, Chef de Cabinet du Président de la République
- Mme. Masséré Touré, Conseillère en Communication, Présidence de la République

Ministère de l'intérieur et de la sécurité

- M. Hamed Bakayoko, Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité
- M. Bamba Cheikh Daniel, Ancien Ministre, Directeur de Cabinet du Ministre d'Etat
- M. Koffi Ephrem, Directeur Général de la Décentralisation et du Développement
- M. Konaté Djakalidia, Directeur Général Adjoint de l'Administration du Territoire
- M. Gogone-Bi Botty Maxime, Directeur de la Tutelle Administrative

ii. ASSEMBLEE NATIONALE

- Hon. Sako Sarah Fadiga, 1ère Vice-Présidente de l'Assemblée Nationale
- Hon. Trazéré Olibé Célestine, Vice-Présidente de l'Assemblée Nationale
- Hon. Silué Kagnon, Vice-Président de l'Assemblée Nationale
- Hon. Diawara Mamadou, Président de la Commission Affaires Générales et Institutionnelles (CAGI)
- Hon. Salé Poli, Vice-Président de la CAGI
- Hon. Boni Joseph Henri, Secrétaire du Bureau de la CAGI
- Hon. Imbassou Ouattara Abbas, Rapporteur Général Adjoint de la CAGI
- Hon. Tanau Yao Bruno

- Hon. Sery Pascal
- Hon. Assoumou Méa Eugène

iii. COMMISSION ELECTORALE INDEPENDANTE (CEI)

- M. Youssouf Bakayoko Président de la CEI
- M. Koné Sourou, Vice-Président.
- M. Diomandé Inza, Secrétaire Permanent Adjoint
- M. Diabaté Souleymane, Directeur de Cabinet du Président
- M. Adou Antoine, Conseiller Spécial du Président

iv. CONSEIL CONSTITUTIONNEL

- Professeur Francis Vanga Wodié, Président du Conseil Constitutionnel
- Professeur Ouraga Obou, Conseiller
- Monsieur Guei François, Conseiller
- Professeur Sarassoro Hyacinthe, Conseiller Suppléant du Président
- Mme. Ebah Suzanne, Magistrat, Conseiller

v. PARTIS POLITIQUES

a) Coalition au pouvoir

Rassemblement des Républicains (RDR)

- Hon. Amadou Soumahoro, Président du Groupe Parlementaire RDR, Ancien Ministre, Se- crétaire Général Par Intérim du RDR
- M. Joel N'guessan, Ministre et Porte-Parole Principal
- Hon. Karamoko Yayoro, Député Président de la Jeunesse RDR
- Mme. Touré Aya Virginie, Présidente des Femmes RDR
- M. Dominique Adié, Conseiller du Secrétaire général
- M. Vamé Touré, Directeur de Cabinet du Secrétaire Général

- M. Odje Tiakoré Joseph, Porte-Parole Adjoint
- M. Patrick Lou, Membre du Cabinet

Parti Démocratique de Côte d'Ivoire du Rassemblement Démocratique Africain (PDCI-RDA)

- Professeur Maurice Kakou Guikahué, Secrétaire Général Exécutif
- M. Adiko François, Secrétaire Exécutif, Chargé des Elections
- Professeur Lenissongui Coulibaly, Secrétaire Exécutif Chargé des Sections et Délégations, Directeur de Cabinet du Président du PDCI-RDA
- M. Ebrotié Emile, Conseiller du Président, Chargé de la Communication

Union pour la Démocratie et la Paix en Côte d'Ivoire (UDPCI)

- M. Albert Toikeusse Mabri, Ministre d'Etat, Président de l'UDPCI
- M. Tchagba Bougui Laurent, Secrétaire Général
- Hon. Dely Mamadou, Président du Groupe Parlementaire UDPCI, 1ère SGA
- M. Albert Flindé, Vice-Président
- M. Jean Blé Guirao, Vice-Président
- M. Woï Messé, Vice-Président
- M. Ourega Bernard, Vice-Président
- M. Yao Séraphin, Secrétaire Général Adjoint
- Mme. Kouakou Marcelle, Secrétaire Général Adjointe
- M. Dohoun Gabriel, Membre Bureau Politique

Mouvement des Forces d'Avenir (MFA)

- M. Anaky Kobena, Ancien Ministre, Président du MFA
- Hon. Moutayé Anzoumana, Vice-président
- Professeur Angui Tehua Pascal, Secrétaire Général
- M. Kpanhi Koffi Simeon, Secrétaire Général Adjoint

- M. Fofana Yaya, Conseiller Spécial du Président
- M. N'Guéttia Judicael, Président des Jeunes MFA
- Mme. Koffi Yaoua Cinthia, Vice-présidente des Femmes MFA
- M. Key Jonas Gary, Chargé des Délégations et des Elections
- M. Anguy Souleymane, Directeur du Siège

b) Opposition

Front Populaire Ivoirien (FPI)

- M. Pascal Affi N›Guessan, Ancien Premier Ministre, Président du FPI
- M. Michel Amani N'Guessan, Ancien Ministre, Vice-Président
- Mme. Marie-Odette Lorougnon, Vice-Présidente
- Professeur Sébastien Djédjé Dano, Ancien Ministre, Vice-Président
- M. Laurent Akoun, Secrétaire Général
- M. Ettien Amoikon Henri, Ancien Ministre, Secrétaire Général Adjoint
- M. Alcide Djédjé, Ancien Ambassadeur, Conseiller du Président

Liberté et Démocratie pour la République (LIDER)

- Professeur Mamadou Koulibaly, Président
- Mme. Nathalie Yamb, Conseillère Exécutive

Ligue des mouvements pour le progrès (LMP)

- M. Gervais Coulibaly, Président du CAP-UDD
- Mme. Henriette Lagou, Président du RPC-Paix
- Mme. Tia Monné Bertine Sylvie-Aude, Président de l'UDT-CI
- M. Kabran Appia, Ancien Ministre, Président du MNC Alternative
- Mme. Boété Laurette, Secrétaire Générale du CAP-UDD

Agir pour la paix et la nation (APN)

- Mme. Danielle Boni Claverie, Présidente de l'URD, (1ère Vice-présidente de l'APN)
- M. Ehouman Gilbert, Secrétaire Général de l'URD
- M. Gbamenin Bi Tra, Président de l'UDP
- M. Niava Henri, Secrétaire aux Relations Extérieures de l'USD
- M. Kouahoh Pierre Magloire, Vice-président de l'UDP

Rassemblement pour la Paix, le progrès et le Partage (RPP)

- M. Ouattara Gnonzié, Secrétaire Général
- Professeur Ganin Bertin, Secrétaire Général Adjoint,
- M. Koffi Angaman Jean Baptiste, Vice-Président

Union démocratique et citoyenne (UDCY)

- M. Bodoua Affoua, 1ère Vice-President
- M. Gnanzi Anicet, Secrétaire Générale
- M. Max Bolou, Membre du Comité Exécutif
- M. Magloire Teti Keke, Conseil Politique
- M. Paul Arnaud, Conseil Politique

Rassemblement du peuple de Côte d'Ivoire (RPCI)

- M. Koui Théophile, Vice-Président, RPCI
- M. Die Mouhon Maurice, Secrétaire Générale Adjoint, RPCI

Parti Ivoirien des Travailleurs (PIT)

- Dr. Ahizi Aka Daniel, Président
- M. N'goulet Kouamé B., Secrétaire Général
- M. Asket Siméon, Vice-Président
- Mme. Minata Kone Zie, Secrétaire Nationale Chargée des Elections

- M. Andoble-Yao Antonin, Conseiller Principal du Président
- M. Touré Kpangnou Geneviève, Secrétaire National Chargée des Finances
- M. Ntam Aka Maurice, Directeur du Cabinet du Président
- Dr. Kobi Joseph, Secrétaire National Chargé de la Communication
- M. Aka Kouakou, Secrétaire National Chargé de la Formation
- M. Rabet Stéphane, Chargé de Protocole

vi. **SOCIETE CIVILE**

- M. Bamba Sindou, Coordonnateur Général, *Regroupement des Acteurs Ivoiriens des Droits Humains (RAIDH)*
- M. Fofana Souleymane, Chargé de Programme, *Regroupement des Acteurs Ivoiriens des Droits Humains (RAIDH)*
- M. Fofana Mamadou, Chargé de Programme, *Réseau Ouest Africain pour l'Edification de la Paix section Côte d'Ivoire (WANEP-CI)*
- M. Drissa Soulama, Coordonnateur Par Intérim, *Forum de la Société Civile de l'Afrique de l'Ouest section Côte d'Ivoire (FOSCAO)*
- M. Adjoumani Pierre, Coordonnateur Général, *Coalition de Société Civile pour la Paix et le Développement Démocratique en Côte d'Ivoire (COSOPCI)*
- M. Bosson Jean, Chef de Projet, *Convention de la Société Civile Ivoirienne (CSCI)*
- Mme. Geneviève Diallo-Sissoko, Présidente, *Réseau paix et sécurité pour les femmes dans l'espace CEDEAO section Côte d'Ivoire (REPSFECO)*
- Dr. Marie-Paule Kodjo, Présidente, *Coordination des Femmes de Côte d'Ivoire pour les Elections et la Reconstruction Post-Crise (COFEMCI-REPC)*
- M. Julien Fernand Gauze, Président, *Agir pour la Démocratie, la Justice et la Liberté en Côte d'Ivoire (ADJL-CI)*

vii. **CONFESSIONS RELIGIEUSES**

- Révérend-Pasteur Ediémou Blin Jacob, Président, Forum National des Confessions Reli- gieuses de Cote d'ivoire
- L'imam Koné Ibrahim, Secrétaire Général, Forum National des Confessions

Religieuses de Cote d'ivoire

- Chef Suprême Moise Ejikunle, membre, Forum National des Confessions Religieuses de Cote d'ivoire
- L'imam Youssouf Konaté, 1ère Assistant du Département Chargé de la Société Civile, Jeu- nesse, Sport, Loisir, COSIM
- Pasteur Tanoh Kakou Salomon, Eglise Adventiste du Septième Jour, Chef du district Abi- djan 3
- Père Obrou Augustin, Prêtre Catholique, Eglise Catholique

viii. AUTRES PERSONNALISTES IVOIRIENNES

- M. Ba Ibrahima, Directeur Général, *Institut National de la Statistique (INS)*
- M. Syndou Diomande, Directeur Système Informatique, *Institut National de la Statistique (INS)*
- M. Djobo Essoh Benjamin, Directeur Général de l'Office National de l'Indentification
- Professeur Honoré Guié, Ancien Président de la Commission Electorale Nationale Indépendante (2000)

ix. ORGANISATION DES NATIONS UNIES EN COTE D'IVOIRE (ONUCI)

- M. Arnauld Akodjenou, Representant Special Adjoint (DSRSG)
- Mme. Edith Oyulu, Division des Affaires Politiques
- Mme. Kaurai Adélaide, Juriste, Division de Droits de l'Homme

ANNEXE D: HISTORIQUE DES ELECTIONS PRESIDENTIELLES DEPUIS L'AVENEMENT DU MULTIPARTISME

1990 et le jeu à armes inégales

La Côte d'Ivoire a abandonné son système politique de parti unique en 1990, avec la vague de démocratisation qui balaya alors la sous-région. Le Président Houphouët-Boigny au pouvoir à l'époque autorisa les partis d'opposition, mais ne fit pas grand-chose pour mettre les candidats politiques à chances égales, avant la tenue des élections nationales cinq mois plus tard. L'élection présidentielle de cette année fut tenue sous la houlette de son Ministre de l'Intérieur. Le principal candidat de l'opposition était Laurent Gbagbo, qui avait créé le Front populaire ivoirien alors qu'il était en exil à Paris, et avait été un avocat du «rétablissement» de la démocratie multipartite en Côte d'Ivoire. Les résultats officiels lui donnèrent 20% des voix, bien que le FPI soutint que certains résultats de dépouillement avaient été falsifiés pour minimiser le soutien qu'il avait obtenu. Aux élections législatives de la même année, Gbagbo gagna un siège à l'Assemblée nationale, ce qui fit du FPI le parti minoritaire au sein de cette institution. A la mort d'Houphouët-Boigny en 1993, Henri Konan Bédié, alors Président de l'Assemblée, devint Chef de l'Etat.

1995 et le boycott actif

Entre le temps passé à la présidence et les élections de 1995, Bédié s'est attaché à promouvoir la doctrine nationaliste de l'*ivoirité*. Présentée comme une entreprise d'unification du pays en mettant l'accent sur les attributs communs de la citoyenneté, l'ivoirité a eu un profond effet de division sur la société ivoirienne. Elle a également porté un coup à la prospérité économique du pays largement tributaire de l'approche ouverte et panafricaine à l'immigration d'Houphouët-Boigny, qui avait permis d'attirer des travailleurs immigrés de divers pays d'Afrique de l'Ouest vers les champs de café et de cacao, et vers un secteur commercial en croissance à Abidjan. L'ivoirité a particulièrement créé des tensions par rapport au régime foncier, entre les immigrants qui cultivaient les terres et les propriétaires ; elle a divisé les immigrants (et les ivoiriens originaires du Nord, dont beaucoup ont les mêmes noms que les immigrants venus de pays voisins comme le Burkina Faso, le Mali et la Guinée) et les ivoiriens dont l'origine ethnique est au Sud et à l'Ouest du pays. Ces divisions se sont chevauchées avec les appartenances religieuses, car les ivoiriens du Nord sont en majorité musulmans, et ceux du sud à prédominance chrétienne.

Les préparatifs de l'élection présidentielle de 1995 ont également coincidé avec le lancement du *Rassemblement des républicains (RDR)* dirigé par des réformateurs dissidents du *Parti démocratique de la Côte d'Ivoire –PDCI)*. Le RDR désigna l'ancien Premier Ministre Alassane Ouattara comme candidat à cette élection. Préoccupés par l'absence d'engagement du PDCI pour des élections transparentes, le FPI et le RDR formèrent une alliance électorale appelée *Front Républicain*-FR). Ils insistaient pour que des améliorations soient apportées au processus électoral, comme l'introduction des urnes transparentes, l'autorisation des représentants de partis à observer le dépouillement du vote à tous les niveaux, et la création d'une Commission électorale indépendante, en replacement du Ministère de l'Intérieur jusque-là maître d'œuvre des élections.

Avec la promotion de l*'ivoirité*, Bédié a également introduit des changements au code électoral, au titre desquels les candidats devaient prouver que leurs parents étaient tous deux ivoiriens, tandis que ceux qui n'avaient pas vécu cinq ans d'affilié en Côte d'Ivoire avant le jour de l'élection n'étaient pas autorisés à se présenter. A l'évidence, ces dispositions étaient dirigées contre Ouat-

tara qui, peu de temps après l'investiture de Bédié à la présidence en 1993, était devenu Directeur général adjoint du Fonds monétaire international (FMI) dont le Siège est à Washington. Une autre loi imputait la responsabilité criminelle aux leaders de partis politiques dont les militants étaient auteurs de destruction de biens ou de manifestation violente. L'espace politique continuait de se rétrécir.

En protestation contre les changements au code électoral et à l'incapacité du Gouvernement à satisfaire les exigences fondamentales, telles que la création de la Commission électorale indépendante, le Front Républicain appela au «boycott actif» de l'élection. Les leaders du FR demandèrent à leurs sympathisants de s'abstenir de voter et d'organiser des manifestations de protestation limitant les possibilités pour les autres électeurs d'aller voter le jour de l'élection. Ceci créa un environnement électoral chaotique. En l'absence de ses deux principaux adversaires, Bédié gagna haut la main devant Francis Wodié, candidat du *Parti ivoirien du travail* – PIT). Le FPI et le RDR gagnèrent des sièges à l'Assemblée nationale aux élections législatives qui ont suivi, mais ils n'étaient pas suffisamment représentés, au vu du soutien qu'ils avaient prévu. Bédié resta au pouvoir pour quatre autresnnées, jusqu'à son renversement par un coup d'état en 1999.

2000 et le comble de la politique d'exclusion des élections

Vers la fin des années 1990, l'économie du pays continua à se dégrader, de même que l'emprise de Bédié sur le pouvoir. L'*ivoirité* avait créé des tensions sociales et alimenté des conflits fonciers, alors que l'emploi devenait rare et que les conditions de vie continuaient à se détériorer.

A la fin du mois de décembre 1999, un groupe de militaires renversa Bédié. Le Général Robert Guéï, connu pour avoir refusé d'obéir à l'ordre d'intervenir en 1995 durant le boycott actif, accepta rapidement de diriger le Comité national de salut public installé comme Gouvernement intérimaire, bien que soutenant n'avoir pas été informé préalablement du coup d'état. Beaucoup d'ivoiriens accueillirent le coup d'état avec circonspection, comme une opportunité de faire face aux problèmes politiques, sociaux et économiques du pays. Certains sympathisants des partis d'opposition, en particulier le FPI et le RDR, considéraient le coup d'état et l'engagement pris par le Général Guéï de remettre de l'ordre dans le pays, d'organiser des élections transparentes et de se retirer du pouvoir, comme une nouvelle occasion d'élargir le champ politique et la participation des citoyens. Toutefois, la promesse démocratique du coup d'état fit long feu.

Guéï forma un gouvernement élargi et rédigea rapidement une nouvelle Constitution. Il chercha par la suite à se maintenir au pouvoir, malgré la promesse faite de ne servir que pour la période de transition, et insista pour que soient maintenues dans le projet de Constitution, les mêmes conditions d'éligibilité que Bédié avait arrêtées pour empêcher Ouattara de se présenter. Le projet de Constitution prévoyait la création d'une Commission Electorale Indépendante, mais stipulait en même temps (Article 35) que les candidats à la présidence devaient prouver que leurs parents étaient tous les deux ivoiriens de naissance. Il fut approuvé par voie référendaire en juillet 2000.

En octobre 2000, la Cour Suprême rejeta la candidature de Ouattara, Bédié et d'autres figures de proue du PDCI. Au total 14 candidats furent écartés. Le RDR et le PDCI appelèrent leurs militants à boycotter l'élection et à protester contre l'exclusion de leurs candidats.

Les candidats les plus connus que Guéï devait affronter étaient Gbagbo et Wodié. Lorsque les résultats de l'élection montraient que Gbagbo étaient en train de l'emporter, le Gouvernement du

Général Guéï dissolut la Commission électorale et déclara ce dernier vainqueur. S'en suivirent des manifestations de rue qui l'obligèrent à fuir Abidjan et Gbagbo fut installé Président. Toutefois, les manifestations se poursuivirent avec les sympathisants du RDR et du PDCI qui voulaient que Gbagbo organise une nouvelle élection présidentielle ouverte à tous les candidats. Des centaines de personnes auraient été tuées durant ces manifestations.

2005 et l'attente de 5 ans

En août 2001, le NDI a organisé à Cape Town, Afrique du Sud, une mission d'étude à l'intention des leaders de partis politiques ivoiriens, qui purent ainsi discuter avec leurs homologues sud-africains des défis de la réconciliation et de la consolidation démographique, et convenir des mesures à prendre pour faire avancer le processus de paix en Côte d'Ivoire. La mission d'étude a donné lieu à la constitution d'un «groupe de contact» composé par ces leaders. Ledit groupe a joué un rôle significatif dans le Forum de réconciliation nationale à l'initiative du Président Gbagbo en 2001, et dans le Forum de Yamoussoukro qui en a résulté en janvier 2002.

Pour les élections régionales tenues en 2002, tous les partis ont présenté leurs candidats, mais des controverses ont été soulevées quant à la qualité du fichier électoral et à l'accès aux bureaux de vote. Sous prétexte d'empêcher les «non-ivoiriens» de voter, et arguant du fait que certains d'entre eux s'étaient déjà inscrits sur les listes électorales, les autorités émirent de nouvelles cartes d'électeur, mais ne les mirent pas facilement à la disposition des citoyens. Vingt pourcent des électeurs inscrits ne reçurent pas leur carte, tandis que le RDR affirmait que ses militants tardaient à recevoir les leurs, si elles ne leur étaient pas simplement refusées. Ce parti se plaignit également de ce que, le jour de l'élection, ses militants furent renvoyés de plusieurs bureaux de vote. Bien que tous les partis aient participé aux élections régionales, le nombre de votants fut inférieur que celui enregistré lors des législatives boycottées par le RDR. Les résultats des élections régionales indiquaient que le RDR avaient enregistré le plus grand nombre de votants, mais n'a gagné que dans 10 districts, contre 18 chacun pour le PDCI et le FPI. Les représentants du RDR se plaignirent de ce que leur parti aurait gagné plus de districts si tous ses sympathisants avaient été autorisés à voter. Pour beaucoup d'observateurs de la Côte d'Ivoire, les élections de 2002 ont confirmé que le concept de l'*ivoirité restait vivace*.

En septembre 2002, des rebelles armés – *Le Mouvement patriotique de la Côte d'Ivoire* – MPCI) prirent le contrôle des importantes villes de Bouaké et Korhogo, situées au centre et au Nord du pays respectivement. Dans les combats qui ont éclaté lors d'une attaque simultanée à Abidjan, le Général Guéï et sa famille furent tués, et Ouattara se réfugia dans la résidence d'une Ambassade étrangère. La violence ethnique contre les non-ivoiriens (présumée ou réelle), gagna Abidjan, la capitale économique. Deux nouveaux groupes rebelles se formèrent à l'Ouest, soutenant qu'ils allaient venger le meurtre du Général Guéï. Toutefois, en janvier 2003, les factions acceptèrent un cessez-le feu et furent invitées à une table ronde et une conférence sur la paix à Linas-Marcoussis, France.

Linas-Marcoussis regroupa les représentants de sept partis politiques ivoiriens – FPI, MFA, PDCI, PIT, RDR, UDCY et UDPCI – et les trois groupes rebelles pour discuter d'un cadre pour la paix. Il en est ressorti un accord sur un Gouvernement d'union pour la réconciliation nationale, ayant pour objectif de conduire le pays vers des élections démocratiques en 2005. La mise en œuvre des Accords de Marcoussis se fit par saccades. Bien que les signataires se fussent engagés à soutenir un programme de «gouvernement de réconciliation» devant promulguer les dispositions des ac-

cords à travers l'Assemblée nationale, les législateurs du FPI au pouvoir en particulier n'étaient pas disposés à le faire. Les fréquentes déclarations du Président Gbagbo qui disait ne pas avoir signé personnellement ces accords et que ceux-ci n'étaient donc pas contraignants pour lui, ont encouragé l'Assemblée nationale à retarder ou à bloquer leur mise en œuvre effective. Pendant ce temps, les trois groupes rebelles avaient fusionné pour devenir *Les Forces Nouvelles* (FN).

L'écheveau que représentait la mise en œuvre des accords de Linas-Marcoussis était diversement apprécié par les partis politiques. D'une part, le RDR et le FN voulait s'assurer que Ouattara pouvait se présenter en 2005 et que tous les ivoiriens éligibles pouvaient voter ; d'autre part, beaucoup au sein du FPI craignaient que les politiques d'immigration héritées d'Houphouët-Boigny n'aient permis d'inscrire beaucoup de non ivoiriens dans le fichier électoral, et que ces derniers allaient voter massivement pour le RDR, à en juger par la performance de ce parti aux élections municipales et régionales. Par contre les sympathisants du PDCI étaient indignés par l'exclusion de Bédié et d'autres candidats de leur parti de la dernière élection, mais certains d'entre eux tenaient encore au concept *d'ivoirité* défendu par Bédié.

La législation sur la réforme électorale dans l'esprit des Accords de Linas-Marcoussis n'ayant pas passé à l'Assemblée nationale, et avec l'approche de l'échéance de l'élection de présidentielle de 2005, les dirigeants ivoiriens convinrent de nouvelles négociations à Prétoria, sous la médiation du Président Thabo Mbeki. L'Accord de Prétoria a permis de faire des progrès importants vers le consensus sur un processus électoral transitoire ; cependant, il n'a pas résolu la question de savoir qui est ivoirien, et qui a le droit de voter. Il a également permis de jeter les bases d'une plus grande coopération militaire entre les forces loyales à Gbagbo et les FN, mais cette collaboration était liée aux avancées sur les élections, sans prévoir une voie claire vers le désarmement.

Peu de temps après Prétoria, Gbagbo déclara sa frustration par rapport au gouvernement d'union nationale et sa préférence pour des négociations directes avec le MPCI et Guillaume Soro, le leader du FN. Les négociations furent facilitées par le Président du Burkina Faso Blaise Compaoré, avec Bédié et Ouattara en qualité de membres du *Cadre permanent de concertation* (CPC) mis sur pied pour superviser la mise en œuvre de l'accord final. Il fut décidé de différer les élections présidentielle et législative, jusqu'à ce qu'un consensus soit trouvé sur les règles.

Les scrutins de 2010 et suivants

L'Accord de Ouagadougou de 2007 a fourni un cadre pour l'inscription sur les listes électorales, et défini un processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration (DDR). L'Accord a également permis de faire entrer Guillaume Soro, leader du FN, au Gouvernement de Gbagbo comme Premier Ministre, et d'adopter la Résolution 1765 du Conseil de sécurité des Nations Unies donnant mandat au Représentant spécial du Secrétaire Général, de valider toutes les étapes du processus électoral.

Après Ouagadougou, le processus de paix se mit en marche doucement, mais sûrement. Sous l'impulsion de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), de la CEI et du NDI, les partis politiques ivoiriens négocièrent et adoptèrent formellement un Code de conduite des partis politiques lors d'une cérémonie de haut niveau co-présidée par le Président Gbagbo et le Secrétaire Général de l'ONU, Ban Ki-Moon. Les partis ivoiriens s'engagèrent à résoudre les différends politiques et électoraux par le dialogue et non la violence. Le Code prévoyait des limites au-delà desquelles les ivoiriens et les partenaires internationaux tiendraient les partis pour responsables de

la conduite de leurs leaders et de leurs membres durant les élections.

Contrairement aux dernières élections présidentielles, les principaux candidats participèrent tous au scrutin de 2010, dont Henri Konan Bédié, Laurent Gbagbo et Alassane Ouattara, sur un total de 14. Les joutes anticipées suscitèrent beaucoup d'espoirs dans l'électorat et les campagnes qui en furent le théâtre étaient très suivies et pittoresques. Ce fut également la première élection présidentielle à deux tours dans l'histoire du pays, entre Gbagbo et Ouattara classés premier et deuxième respectivement. Ce résultat du premier tour fut validé par le Représentant spécial du SG des Nations Unies.

Avant l'élection, le RDR, le PDCI, le MFA et l'UPDCI s'étaient regroupés autour d'une coalition politique appelée *Rassemblement des Houphouëtistes pour la démocratie et la paix* (RHDP), qui prévoyait de présenter un candidat unique en cas de deuxième tour face à Gbagbo. Bédié tint parole et soutint Ouattara, même si tous les membres du PDCI ne l'ont pas suivi dans cette démarche. L'UDPCI et le MFA se joignirent également à la coalition. Durant les préparatifs du deuxième tour, Gbagbo et Ouattara participèrent à un débat télévisé durant lequel ils s'engagèrent à accepter et à respecter le verdict des urnes. Le vote se déroula sans encombre et le deuxième tour fut clos. Les résultats de l'élection donnèrent Ouattara vainqueur avec 54,10% des voix. Craignant une réaction des forces de sécurité loyales à Gbagbo, le Président de la CEI choisit d'annoncer les résultats de l'élection depuis un hôtel protégé par les troupes de l'ONU et quartier général de campagne de Ouattara. Le lendemain, le Conseil constitutionnel invalida la déclaration de la CEI, en arguant du fait que cette dernière avait mis plus du temps que prévu dans le Code électoral pour annoncer les résultats. Le Conseil annula également les résultats du scrutin dans plusieurs localités qui étaient des bastions de Ouattara et de son parti. Cette décision annula ainsi plus de 597.000 votes (13% du total), et donna la victoire à Gbagbo avec 54,45% des voix. Cinq jours après cette décision du Conseil, le Représentant Spécial de l'ONU, en application de la Résolution 1765 (2007), valida la victoire d'Alassane Ouattara, sur la base d'une vérification indépendante des résultats de l'élection. La violence post-électorale se déclencha. Les partisans des deux candidats rivalisaient pour le contrôle de diverses institutions étatiques et des officiers de l'Armée choisirent d'être loyaux à l'autre camp. Le conflit armé reprit et cinq mois plus tard, il avait fait 3.000 morts et 1 million de déplacés. En avril 2011, les forces loyales à Ouattara capturent Abidjan et arrêtent Gbagbo ainsi que beaucoup de ses proches conseillers.

ANNEXE E. REPONSE DU GOUVERNEMENT IVOIRIEN

MINISTERE D'ETAT,
MINISTERE DE L'INTERIEUR
ET DE LA SECURITE

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
UNION - DISCIPLINE - TRAVAIL

LE MINISTRE D'ETAT

N° : 400 / MEMIS/CAB/

Abidjan, le 04 MAR. 2014

Monsieur Kenneth D. Wollack
Président du National Democratic
Institute (NDI)
455 Massachusetts Avenue, NW 8th Floor
Washington DC 20001-2621

ETAT-UNIS

Objet : Remerciements.

Monsieur le Président,

Permettez-moi de vous remercier, au nom du Président de la République Son Excellence Monsieur Alassane Ouattara et du Gouvernement, pour la célérité avec laquelle, vous avez bien voulu dépêcher dans notre pays, une mission d'évaluation électorale de haut niveau de votre Organisation codirigée par l'ancien Premier Ministre du Canada Monsieur Joe Clark et Monsieur Brian Atwood ancien Administrateur de l'USAID. Conformément à ses termes de référence, la Mission s'est entretenue avec les partis politiques, la société civile, les institutions électorales et constitutionnelles et le Gouvernement, sur les mesures à adopter afin que l'élection présidentielle à venir marque une nouvelle étape dans la consolidation de la démocratie et de la paix en Côte d'Ivoire.

Le Gouvernement, sur instruction du Président de la République a comme vous le savez, pris d'importantes mesures en faveur de la paix, de la réconciliation nationale et du renforcement de l'Etat de droit. Ces mesures devraient contribuer, sans aucun doute, au bon déroulement du scrutin et au respect du suffrage qu'exprimera le peuple souverain de Côte d'Ivoire l'année prochaine.

Les décisions révélatrices du nouveau climat sociopolitique apaisé sont, entre autres, l'élargissement de la plupart des détenus civils et militaires de la crise postélectorale et qui ont immédiatement recouvré un emploi ; la reconduite du mandat de la Commission Dialogue Vérité ; le maintien de la Cellule spéciale d'enquête sur les violences postélectorales ; le retour massif, dans le cadre de mesures d'apaisement adoptées par le Gouvernement, des personnalités en fuite.

C'est dans ce contexte que les partis politiques de I'opposition, notamment le Front Populaire lvoirien, a tenu sa convention politique et participe aux discussions politiques avec le Gouvemement.

Je voudrais vous assurer que les preparatifs des prochaines elections sont bien engages et que les recommandations du NDI contribueront au renforcement de Ia confiance entre toutes les parties eta Ia transparence du processus electoral. C'est dans cet esprit que le recensement general de Ia population, etape majeure dans l'etablissement d'une liste electorate inclusive et transparente, debutera le 10 mars 2014 et que le Gouvemement adoptera les mesures necessaires a Ia tenue d'une election presidentielle libre et democratique.

Je vous d'agreer, **Monsieur le President,** !expression de mes salutations distinguees.

ANNEXE F: TABLEAU COMPARATIF D'ORGANES DE GESTION DES ELECTIONS EN AFRIQUE

	TABLEAU COMPARATIF DES ORGANES DE GESTION DES ELECTIONS DANS QUELQUES PAYS D'AFRIQUE			
	A: Administration et Gestion			
	Pays	**Membres**	**Autorité investie du pouvoir de nomination**	**Président*** **
1	**Benin**	CENA 11 Cmte Exec 3	Président	Elu par la CENA
2	**Burkina Faso**	CENI 15 Cmte Exec 5	Président	Elu par la CENI
3	**Cape Vert**	CNE 5	Assemblée nationale au 2/3 des votes	Assemblée nationale avec 2/3 des votes; diplôme en droit
4	**Cote d'Ivoire**	**CEI 31** **CmteExec12**	**Président**	**Elu par la CEI**
5	**Ghana**	EC 7	Président	Président
6	**Guinée**	CENI 25 Cmte Exec 5	Président	Elu par la CENI; doit être un représentant de la société civile.
7	**Kenya**	IEBC 9	Président et Assemblée nationale*	Président et Assemblée nationale; apte à être juge de la cour suprême
8	**Libéria**	NEC 7	Président et Sénat	Président et Sénat
9	**Mali**	CENI ** 15	Président	Elu par la CENI
10	**Nigeria**	INEC 13	Président et Sénat	Président et Sénat
11	**Sénégal**	CENA ** 12	President	President
12	**Afrique du Sud**	IEC 5	Président et Assemblée nationale*	Président et Assemblée nationale*
13	**Zambie**	ECZ jusqu'à 5	Président Assemblée nationale	Président et Assemblée nationale

* Au Kenya et en Afrique du Sud, un comité de sélection spécial nomme les candidats à la Commission, et sa cette nomination doit être approuvée par un comité parlementaire bipartite, avant ratification par l'Assemblée et nomination par le Président.

** Au Mali et au Sénégal, les Commissions n'organisent pas les élections; elles supervisent et suivent la conduite des élections qui sont organisées par le Ministère de l'Intérieur et d'autres agences de l'état.

*** Le Comité exécutif (*bureau)* est désigné suivant la même procédure appliquée pour le Président.

	TABLEAU COMPARATIF DES ORGANES DE GESTION DES ELECTIONS DANS QUELQUES PAYS D'AFRIQUE			
	B: Composition			
	Pays	**Représentation des partis politiques**	**Société civile**	**Représentation du Gouvernement**
1	**Bénin**	Sur la base de la composition de l'Assemblée nationale = 9	1	1
2	**Burkina Faso**	5 Majorité + 5 Opposition = 10	1 Droits humains+ 1 Chef traditionnel+ 3 autres = 5	0
3	**Cap Vert**	0	0	Non autorisé*
4	**Côte d'Ivoire**	2 x parti politique (7) = 14 + 2 x Groupe des Forces Nouvelles = 6 Total = 20	Le Barreau = 2	9
5	**Ghana**	0	0	Non autorisé pour Président et Vice-Président
6	**Guinée**	10 Majorité + 10 Opposition = 20	3	2
7	**Kenya**	0	0	0
8	**Libéria****	Non autorisé	0	0
9	**Mali**	5 Majorité + 5 Opposition = 10	1 Ass'n religieuses + 1 Juge + 1 Droits humains + 1 avocat + 1 Ass'n femmes = 5	0
10	**Nigeria**	0	0	0
11	**Sénégal**	Non autorisé	0	0
12	**Afrique du Sud**	Non autorisé	1 membre doit être juge	0
13	**Zambie**	Non autorisé	0	0

* «Non autorisé» signifie que des dispositions législatives n'autorisent pas des personnes ayant un profil partisan, ou exigent qu'elles soient connues pour leur neutralité politique et leur indépendance, ou n'autorisent pas les membres à occuper d'autres fonctions à caractère public.

** Au Libéria, deux membres ne peuvent pas venir du même département.

	TABLEAU COMPARATIF DES ORGANES DE GESTION DES ELECTIONS DANS QUELQUES PAYS D'AFRIQUE			
	C: DISPOSITIONS JURIDIQUES PERTINENTES			
	Pays	**Mandat des membres**	**Permanence de l'Organe**	**Rôle dans les différends électoraux**
1	**Bénin**	Temporaire	Temporaire	Annonce les résultats provisoires; la Cour constitutionnelle promulgue les résultats finaux
2	**Burkina Faso**	5 ans, renouvelable 1 fois	Permanent	Annonce les résultats provisoires; la Cour constitutionnelle promulgue les résultats finaux
3	**Cape Vert**	6 ans, renouvelable 1 fois	Permanent	Annonce les résultats provisoires; la Cour constitutionnelle promulgue les résultats finaux
4	**Côte d'Ivoire**	6 ans, renouvelable	Permanent	Annonce les résultats provisoires; la Cour constitutionnelle promulgue les résultats finaux
5	**Ghana**	illimité	Permanent	Promulgue les résultats*
6	**Guinée**	7 ans, non renouvelable	Permanent	Annonce les résultats provisoires; la Cour suprême promulgue les résultats finaux
7	**Kenya**	6 ans, non renouvelable	Permanent	Statue sur les différends avant la promulgation des résultats
8	**Libéria**	7 ans renouvelable	Permanent	Promulgue les résultats*
9	**Mali**	Temporaire	Temporaire	Unique rôle de supervision
10	**Nigeria**	5 ans, renouvelable	Permanent	Promulgue les résultats*
11	**Sénégal**	6 ans, renouvelable	Permanent	Unique rôle de supervision; peut ordonner la réparation administratif pour certaines violations ; habilité à soumettre des plaintes au tribunal
12	**Afrique du Sud**	7 ans, renouvelable	Permanent	Promulgue les résultats*
13	**Zambie**	7 ans, renouvelable	Permanent	Promulgue les résultats*

* Les résultats annoncés sont définitifs et directement applicables. Les partis qui ne sont pas satisfaites peuvent demander au tribunal des réparations pour des violations, conformément à la loi.

National Democratic Institute

455 Massachusetts Ave, NW, 8th Floor

Washington, DC 20001-2621